

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Saint-Brieuc

Bilan de la concertation associant les
habitants, les associations locales et
toutes les personnes concernées

Bilan arrêté | 16 février 2024

Sommaire

Cadre réglementaire général.....	5
La concertation dans le cadre du SCoT du Pays de Saint Brieuc	6
Partie 1 : les actions menées en phase « Lancement – Diagnostic » (décembre 2018 – mai 2021).....	8
• Des newsletters : janvier 2019 – mai 2021.....	8
• Des articles sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc : janvier 2019 – mai 2021...9	
• Des ateliers territoriaux à destination des élus et des services communaux et intercommunaux : 24 septembre 2019 à Lamballe et à Saint-Brieuc.....	9
• Une lettre d'information « La lettre n° 9 : ensemble, construisons 2040 pour un territoire équilibré et durable – l'élaboration d'un nouveau SCOT pour adapter les règles d'urbanisme aux priorités locales » : Octobre 2019.....	10
• Des ateliers thématiques à destination des élus et des services communaux et intercommunaux : 26-27 et 28 novembre 2019 à Pommeret et 28/29 novembre 2019 à Plaintel	10
• 2 réunions publiques territorialisées de lancement : 10 décembre 2019 à Hillion et 11 décembre 2019 à Quessoy	10
• L'enquête en ligne auprès de la population sur les modes de vie : février-octobre 2020.....	12
• Une lettre d'information n° 10 « La lettre : Ensemble, construisons 2040 pour un territoire équilibré et durable – Anticiper l'évolution du territoire et écrire le projet politique » : mars 2021.....	13
• La création d'une vidéo pédagogique : mai 2021	14
• Une réunion publique en visio-conférence : 19 mai 2021.....	14
Partie 2 : les actions menées en phase « PADD » – janvier 2021/mai 2022	16
• 2 réunions de restitution des enjeux à destination des élus et des services communaux et intercommunaux, des Personnes Publiques Associées et des membres des conseils de développement, en visio-conférence, « Du diagnostic au projet du SCOT » : 27 janvier et 03 février 2021	16
• Des newsletters : octobre 2021- mai 2022	16
• Des articles sur le site internet du Syndicat Mixte : janvier 2021- mai 2022.....	17
• Des ateliers thématiques sur le PADD à destination des maires, adjoints à l'urbanisme et conseillers communautaires, en visio-conférence : 10 et 11 mai 2021.....	17
• Une conférence des Maires, élargie aux Adjoints à l'urbanisme et aux services : présentation et débat autour du projet de PADD : 1 ^{er} octobre 2021 à Pommeret	17
• La concertation associant les Conseils de développement : des temps d'échange en amont de la consultation sur le projet de DOO : le 16 juin 2022 à Tréguen (CD de Saint-Brieuc Armor Agglomération) et le 22 septembre 2022 à Meslin (CD de Lamballe Terre et Mer).....	18
• Une conférence de presse de présentation de l'exposition itinérante : 22 juin 2022 à Quessoy.....	18
• Une lettre d'information n° 11 intitulée « La lettre : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT : définir notre cadre global d'aménagement stratégique et planifier nos transitions écologiques, énergétiques, sociales et économiques » : mars 2022	19

• Une réunion publique sur la présentation du PADD : 2 mars 2022 à Plédran.....	19
Partie 3 : les actions menées en phase « DOO » – mars 2022 jusqu’à l’arrêt du projet.....	21
• Un séminaire de lancement de la phase DOO à destination des élus et des services communaux et intercommunaux : 30 mars 2022 à Ploufragan.....	21
• Des ateliers d’écriture thématiques à destination des élus et des services communaux et intercommunaux : 29 avril, 13 mai, 24 et 29 juin 2022 à Quessoy et à Plestan.....	21
• Les newsletters : novembre 2022 jusqu’à l’arrêt du projet	21
• Les articles publiés sur le site internet du Syndicat Mixte : avril 2022 jusqu’à l’arrêt du projet.....	22
• La lettre d’information n° 12 intitulée « La lettre : Le Document d’Orientation et d’Objectifs du SCOT : l’outil de mise en œuvre de notre projet politique » - Novembre 2022.....	22
• Conférence des maires, élargie aux adjoints à l’urbanisme et aux services : 25 janvier 2023 à Plédran	23
• Une soirée « conférence-débat » thématique à destination des élus et des services communaux et intercommunaux, autour de la transformation du commerce et l’évolution des modes de vie – 01 février 2023 à Saint-Brieuc	23
• Une réunion publique sur le DOO - 24 mai 2023 à Hillion et 07 juin 2023 à Plestan.....	23
• Poursuite de la concertation avec les Conseils de Développement : octobre 2022-octobre 2023	24
• Des rencontres avec les acteurs de l’aménagement et du commerce – 27 et 30 juin 2023 à Hillion....	26
• Un atelier pédagogique à destination des Maires et Adjointes à l’urbanisme, aux Présidents et Vice-Présidents des EPCI et aux services – 27 septembre 2023 à Quessoy	27
• Une réunion publique consacrée au bilan de la concertation – 08 novembre 2023 à Plédran	27
• Publication d’une rétrospective du bilan de la concertation « La démarche de concertation sur le projet de SCOT : rétrospective » : 08 novembre 2023.....	29
Partie 4 : les actions menées tout au long de la démarche d’élaboration du SCOT	30
• Le site internet et les réseaux sociaux du syndicat Mixte.....	30
• L’exposition itinérante pédagogique : juin 2022 jusqu’à l’arrêt du projet	31
• La mise à disposition d’un dossier de concertation aux sièges des EPCI et du Syndicat Mixte	34
• La mise à disposition de registres de concertation aux sièges des EPCI et du Syndicat Mixte et la possibilité, pour le public, de transmettre toute observation par courrier et par mail	36
• Les newsletters.....	37
• Des informations sur l’avancée de la démarche diffusées via les outils d’information communaux et intercommunaux, et la presse locale.....	38
• Les réunions publiques	38
• La mise à disposition des communes et des EPCI des services du Syndicat Mixte tout au long de la procédure d’élaboration pour présenter le SCoT.....	38
• La publication de tableaux de bord de suivi et d’observation territoriale.....	39
• Les lettres du SCOT.....	39
Partie 5 : Récapitulatif des actions de concertation menées par phase de travaux.....	40

Partie 6 : Synthèse thématique des remarques recueillies dans le cadre des actions de concertation, au regard du projet de SCoT	44
• <i>Remarques liées à la sobriété foncière</i>	44
• <i>Remarques liées à la proximité</i>	45
• <i>Remarques liées au développement économique</i>	46
• <i>Remarques liées à l'agriculture</i>	46
• <i>Remarques liées à la mobilité et à l'accessibilité</i>	47
• <i>Remarques liées à la ressource en eau</i>	48
• <i>Remarques liées au tourisme</i>	48
• <i>Remarques liées à la Loi littoral</i>	49
• <i>Remarques liées à la démarche d'élaboration</i>	49
• <i>Remarques liées aux énergies</i>	51
• <i>Remarques liées aux patrimoines naturels</i>	52
• <i>Remarques liées à la pollution lumineuse</i>	52
• <i>Remarques liées aux déchets</i>	52
Bilan de la concertation	52
Annexes	54

Cadre réglementaire général

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ce, jusqu'à son arrêt en Comité Syndical.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

[...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet a fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

A l'arrêt du SCoT, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc.

La concertation dans le cadre du SCoT du Pays de Saint Briec

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays de Saint Briec, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Comité syndical datée du 21 décembre 2018.

Les finalités de la concertation sont les suivantes :

- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de SCoT en cours d'élaboration et de faire part de ses observations ;
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire ;
- Favoriser le partage, l'appropriation et les échanges sur le projet par l'ensemble des acteurs.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

* En direction des Élus, des services des collectivités et des acteurs locaux

- Des ateliers thématiques et/ou des réunions d'informations territorialisées sur l'avancement des travaux d'élaboration du SCoT seront organisées en direction des Élus et des services communaux et intercommunaux ;
- Les acteurs institutionnels, la société civile (Conseil de Développement) et les partenaires du PETR seront invités à participer aux travaux d'élaboration par le biais de comités techniques / ateliers / colloques thématiques ;
- Des informations seront délivrées par le biais de lettres d'informations au format papier et sous forme dématérialisée (type newsletter) ;
- Des tableaux de bord de suivi et d'observation territoriale seront publiés pour permettre aux élus, aux services et acteurs locaux d'être informés des indicateurs clés du territoire.

* En direction de la population

Pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT, sont mises en place les modalités de la concertation suivantes :

- Un dossier de concertation sera mis à disposition du public au siège du PETR du Pays de Saint-Briec (Centre inter-administratif – bâtiment B – 2^{ème} étage – 5 rue du 71^{ème} R.I – 22000 Saint-Briec) ainsi qu'aux sièges des 2 intercommunalités (Saint-Briec Armor Agglomération – 5 rue du 71^{ème} RI – 22044 Saint-Briec et Lamballe Terre et Mer – 41 rue Saint Martin – 22400 Lamballe) qui le composent, aux heures habituelles d'ouverture ;
- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de l'avancée des travaux en les consignand dans un cahier de concertation ouvert à cet effet au siège du PETR du Pays de St-Briec ainsi qu'aux sièges des 2 intercommunalités qui le composent, aux heures habituelles d'ouverture ou en adressant un mail à l'adresse dédiée scot@pays-de-saintbriec.org ;
- Une exposition publique itinérante, complétée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'élaboration du SCoT, se déroulera au siège du PETR du Pays de Saint-Briec et aux sièges des 2 intercommunalités ;

- Des informations concernant l'avancée du SCoT seront délivrées par la voie des journaux d'information communaux et intercommunaux et de la presse locale ;
- Des actualités seront communiquées par les réseaux sociaux à partir du compte TWITTER du PETR du Pays de Saint-Brieuc @PAYS_SB ;
- Le site internet du PETR du pays de Saint-Brieuc (www.pays-de-saintbrieuc.org) permettra un accès aux informations relatives au projet de SCoT en cours d'élaboration ;
- Le public pourra également s'inscrire aux newsletters diffusées par le PETR via le formulaire « je souhaite m'inscrire à la newsletter » disponible sur la page d'accueil du site internet www.pays-de-saintbrieuc.org ;
- Le PETR du Pays de Saint-Brieuc organisera des réunions publiques territorialisées

Dans un souci de clarté mais également de compréhension de la logique des choix opérés par le Syndicat Mixte au fur et à mesure de la démarche d'élaboration du SCOT en matière de concertation, ce bilan est présenté de manière chronologique, par grande phase de travaux (Lancement-Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Document d'Orientations et d'Objectifs). En ce qui concerne les actions engagées de manière continue tout au long de la démarche, un chapitre leur est spécifiquement consacré.

Les phases de concertation, on le comprend bien, ne correspondent pas strictement aux phases de travaux réalisés en interne par le Syndicat Mixte, du fait même de leur objet.

Les phases de concertation se sont ainsi succédées (et parfois chevauchées) de la manière suivante :

- *Lancement-diagnostic : à compter de la délibération du Comité syndical prescrivant l'élaboration du SCOT et approuvant les modalités de concertation du 21 décembre 2018 jusqu'à la présentation des éléments de diagnostic en réunion publique en mai 2021*
- *PADD : du début des travaux des élus, services et partenaires sur les enjeux et leur traduction dans le PADD en janvier 2021, jusqu'à la réunion publique de présentation du PADD du 19 mai 2022*
- *DOO : Du séminaire de lancement de la phase DOO à destination des élus et des services communaux et intercommunaux, organisé en mars 2022, jusqu'à l'arrêt du projet.*

Partie 1 : les actions menées en phase « Lancement – Diagnostic » (décembre 2018 – mai 2021)

Préambule : les travaux internes du Syndicat Mixte sur la phase « diagnostic » ont débuté à l'automne 2019, suite au recrutement des cabinets d'études chargés d'accompagner le Syndicat Mixte dans la démarche. Mais en amont déjà, un certain nombre de supports de communication/rencontres ont été mis en oeuvre pour informer le public sur la procédure/les travaux à venir.

- **Des newsletters :** janvier 2019 – mai 2021

Dates de diffusion et objets des newsletters :

- 8 janvier 2019 – Lancement de la révision du SCoT : présentation du périmètre, du calendrier, des objectifs du projet
- 22 janvier 2019 – Présentation des modalités de concertation et d'information
- 23 octobre 2019 – Présentation des raisons ayant motivé la révision du SCoT
- 21 novembre 2019 – Annonce des 2 réunions publiques de lancement des 10 et 11 décembre 2019
- 4 février 2020 – Annonce du lancement de l'enquête en ligne auprès des habitants

- 11 mars 2021 – Présentation de l'état d'avancement du SCoT : finalisation du diagnostic et lancement de la phase PADD
 - 3 mai 2021 - Annonce de la réunion publique (en visioconférence) de présentation du diagnostic
- **Des articles sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc : janvier 2019 – mai 2021**

Objets des articles :

- Lancement de l'élaboration d'un SCOT sur les 72 communes du Pays de Saint-Brieuc
 - Des cahiers de concertation mis à la disposition du public
 - Lancement des études diagnostiques
 - Adapter les règles d'urbanisme aux priorités locales
 - "Imaginez le Pays de Saint-Brieuc en 2040" - rendez-vous les 10 et 11 décembre 2019 à 18H30 à Hillion et à Quessoy
 - Réunions publiques du SCOT : 3 questions à Joseph Le Vée et à Christian Urvoy
 - 140 personnes à Hillion et à Quessoy pour penser le Pays de Saint-Brieuc de demain
 - 700 habitants ont déjà contribué au projet en répondant à un questionnaire sur leurs modes de vie
 - 1 minute pour comprendre le SCOT
- **Des ateliers territoriaux à destination des élus et des services communaux et intercommunaux : 24 septembre 2019 à Lamballe et à Saint-Brieuc**

Objectif : échanges entre les bureaux d'études recrutés par le Syndicat Mixte pour l'accompagner dans la démarche d'élaboration du SCOT et les élus/les services, autour des projets et des visions d'avenir du territoire.

Thèmes des ateliers : évolution des modes de vie et de la demande de logement - avenir des centralités et du commerce - développement de l'emploi - articulation des mobilités du territoire - transition climatique énergétique et écologique.

Nombre de participants : 50



Photographie – Ateliers territoriaux – Lamballe – 24 sept 2019

- Une lettre d'information « La lettre n° 9 : ensemble, construisons 2040 pour un territoire équilibré et durable – l'élaboration d'un nouveau SCOT pour adapter les règles d'urbanisme aux priorités locales » : Octobre 2019

Par délibération en date du 21 décembre 2018, le PETR du Pays de Saint-Brieuc a engagé la procédure d'élaboration d'un nouveau SCOT, soit trois ans après avoir approuvé le SCOT de 2015.



Dans la continuité des lettres qui avaient été diffusées à l'occasion des précédents SCOT, une lettre n° 9 a été publiée, en version papier, en octobre 2019, et diffusée, comme les suivantes, auprès des élus et du public (tirage : 2 00 exemplaires) via les mairies et les EPCI, et également publiée sur le site internet du Syndicat Mixte. Celle-ci avait pour objet de :

- Expliciter les raisons qui ont amenées les élus à entamer cette démarche, trois après l'approbation du SCOT 2015
- Présenter la gouvernance de l'élaboration du SCOT, le contenu du SCOT, le calendrier de son élaboration, ses objectifs
- Présenter les premiers travaux entamés dans le cadre de l'élaboration du nouveau SCOT : le résultat des ateliers territoriaux des maires de septembre 2019 « Quelle est votre vision du développement ? »

- Des ateliers thématiques à destination des élus et des services communaux et intercommunaux : 26-27 et 28 novembre 2019 à Pommeret et 28/29 novembre 2019 à Plaintel

Objectifs : échanges autour des premiers éléments de diagnostic réalisés par les bureaux d'études, et travail d'identification des enjeux/thématiques

Thématiques abordées : agriculture – économie – habitat – mobilités – centralités – environnement

Nombre de participants : 151

- 2 réunions publiques territorialisées de lancement : 10 décembre 2019 à Hillion et 11 décembre 2019 à Quessoy

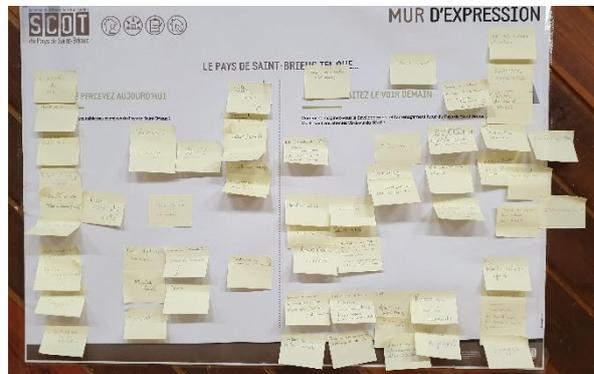
Deux réunions publiques, ayant réuni une centaine de participants, ont été organisées afin de marquer le lancement de la démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays de Saint-Brieuc. Ces rencontres ont été divisées en deux temps :

- La première partie des deux rencontres s'est déroulée sous un format quiz pour présenter la démarche d'élaboration du SCOT de façon interactive et dynamique, à l'aide de boîtiers de vote.

- En seconde partie, un atelier participatif a permis aux participants de faire part de leurs attentes et de débattre de leur vision du territoire à l'horizon 2040.

Outils de mobilisation :

- Articles dans les journaux d'information et les sites internet communaux et intercommunaux ainsi que dans la presse locale
- Cartons d'invitation envoyés aux contacts du syndicat Mixte : Maires, adjoints, conseillers communautaires, membres des Conseils de Développement, élus du SAGE de la Baie de Saint Briec, chambres consulaires...
- Information sur le site internet (www.pays-de-saintbriec.org) et le compte TWITTER (@PAYS_SB) du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec
- Newsletter du 21 novembre 2019
- Affiches distribuées et affichées (500 ex) dans les communes du territoire
- Conférence de Presse du 28 novembre 2019 à Plaintel



- **L'enquête en ligne auprès de la population sur les modes de vie : février-octobre 2020**

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays de Saint-Brieuc, une grande enquête auprès de la population a été organisée de février à octobre 2020 afin de mieux connaître les modes de vie des habitants et usagers du territoire, et d'alimenter le diagnostic prospectif. Le questionnaire a été mis en ligne, de février à octobre 2020, sur le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc, et relayé par les communes et les partenaires.

Ce questionnaire anonyme s'articulait autour de 5 thématiques de la vie quotidienne (Habitat, Consommation, Déplacements, Travail/Études, Ressources naturelles).

Il a permis de recueillir l'expertise des usagers et habitants du territoire afin de comprendre leurs modes de vie, leurs choix, leurs habitudes de consommation et de déplacements. Il a permis également de connaître leurs perceptions des centres-villes, des centres-bourgs, des lieux qu'ils fréquentent, de recueillir leurs avis et d'appréhender leurs attentes en matière de services, de logements, de qualité de vie et de préservation des ressources.

Avec près de 700 réponses au questionnaire et des sondés issus à plus de 80 % des communes du territoire, les données de cette enquête sont venues alimenter le portrait du territoire du Pays de Saint-Brieuc d'une part, mais aussi éclairer les enjeux prioritaires du point de vue de ses usagers et habitants.

Au début de l'année 2021, le diagnostic du SCOT et l'état initial de l'environnement ont été finalisés et présentés aux élus du Pays de Saint-Brieuc. Les ateliers thématiques ont permis de dégager 6 enjeux majeurs transversaux qui ont guidé l'écriture du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du territoire. Les constats et attentes formulés par les citoyens, au travers de cette enquête ont conforté la trajectoire vers laquelle devait s'orienter le projet de SCOT : la valorisation des territoires et de la Baie de Saint-Brieuc, le confortement des centres-villes et centres-bourgs, la structuration des pôles d'emplois, l'économie foncière et la réversibilité des espaces, la conciliation des espaces vécus, de la fonction agricole et des espaces naturels en milieu rural. La synthèse des résultats de cette enquête a été diffusée sur le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc et présentée lors de la réunion publique du 19 mai 2021 en visio-conférence.

Schéma de Cohérence Territoriale
SCOT
du Pays de Saint-Brieuc

Quel territoire pour demain ?

ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION

LES RÉSULTATS

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ENRICHIS PAR VOTRE EXPERTISE

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Brieuc, un questionnaire a été mis en ligne de février à octobre 2020 afin d'alimenter le diagnostic, première grande étape de l'élaboration de ce projet de territoire.

Le SCOT fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace pour les 15 années à venir. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement et d'aménagement, en mettant l'environnement au cœur du projet.

Ce questionnaire a permis de recueillir votre expertise en tant qu'usager et habitant du territoire sur des sujets qui intéressent le SCOT et qui vous concernent au quotidien : habitat, consommation, mobilité, emploi, etc.

Avec près de 700 réponses au questionnaire et des sondés issus de plus de 80 % des communes du territoire, les données issues de cette enquête permettent d'alimenter le portrait du territoire du Pays de Saint-Brieuc et de connaître les enjeux qui vous semblent prioritaires.

ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS

LES HABITANTS SONT-ILS PRÊTS À CHANGER LEURS HABITUDES ?

Les phénomènes qui dégradent notre cadre de vie sont en grande partie liés à certaines de nos pratiques quotidiennes : notre manière de consommer, de nous déplacer, d'habiter l'espace, etc. D'après un sondage paru en 2019, près des trois quarts des Français sont prêts à changer leurs habitudes pour préserver l'environnement. Et sur le Pays de Saint-Brieuc ? 8 habitants sur 10 sont prêts à limiter l'usage de la voiture individuelle pour leurs déplacements quotidiens mais seulement 6 sur 10 pour leurs loisirs ou leurs vacances.

- 94 % des sondés sont prêts à modifier leurs habitudes de consommation pour maintenir les services et commerces de proximité
- 81 % des sondés sont prêts à modifier leurs habitudes de déplacements quotidiens pour limiter l'usage de la voiture individuelle
- 94 % des sondés sont prêts à adapter leur logement pour répondre aux enjeux de maîtrise de la consommation énergétique
- 54 % des sondés sont prêts à disposer de moins d'espaces extérieurs privés au profit d'espaces publics ouverts et partagés

UN SCOT MOTEUR

SUR LES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT, D'ATTRACTIVITÉ ET DE MOBILITÉ

En cohérence avec le reste de cette enquête en ligne, trois grandes thématiques intrinsèquement liées ressortent de la question « Sur quel sujet, le SCOT doit-il être moteur ? » :

- L'intégration des priorités environnementales dans le projet d'aménagement du territoire**, cet enjeu est celui qui est revenu le plus fréquemment dans les réponses des sondés à travers diverses problématiques : l'extension urbaine et l'extension des zones commerciales, la consommation du foncier agricole, la qualité de l'eau, de l'air et des sols, la protection de la biodiversité et du littoral, la transition énergétique et écologique, etc.
- La revalorisation des centres-bourgs et des centres-villes** en s'appuyant sur les commerces, services et équipement de proximité, sur les complémentarités entre les communes mais également en développant une offre de logements adaptées aux besoins de la population. Sur la question de l'habitat, de nombreux sondés prônent la réhabilitation et la réhabilitation de l'habitat existant tout en préservant une qualité de vie et une animation propice au lien social.
- Une mobilité repensée et moins dépendante de l'automobile** prenant en compte les difficultés de déplacements dans les communes rurales, améliorant les réseaux de transport existants, développant les réseaux alternatifs à la voiture et incitant au changement de comportements favorisant les déplacements doux : vélo, marche à pied, transports en commun.

Extrait de la synthèse de l'enquête en ligne

- Une lettre d'information n° 10 « La lettre : Ensemble, construisons 2040 pour un territoire équilibré et durable – Anticiper l'évolution du territoire et écrire le projet politique » : mars 2021

SCOT du Pays de Saint-Brieuc

Mars 2021

LA LETTRE

Ensemble construisons 2040 pour un territoire équilibré et durable

Anticiper l'évolution du territoire et écrire le projet politique.

Fondée sur la base en compte des dynamiques en cours et des orientations territoriales, l'adoption du SCOT nécessite de répondre à la question : quel territoire pour demain ? Le diagnostic de la lettre permet de partager et d'échanger pour dépasser les enjeux multiples transversaux qui guident les choix futurs de manière d'aménagement et de management de notre territoire. C'est tout le travail mené en 2020, malgré la crise sanitaire.

Pour compléter les données documentaires et statistiques, analyser les dynamiques en cours et les enjeux territoriaux quotidiens, une enquête auprès de la population a été menée entre février et octobre 2020. L'objectif était d'identifier les attentes et les usages du territoire, pour comprendre leurs modes de vie, leurs choix, leurs habitudes de consommation et de déplacements. Elle permet également de connaître leurs perceptions des centres-villes, des centres-bourgs, des lieux de fréquentation, de leur rôle et d'expliquer leurs avis et d'expliquer leurs attentes en matière de territoire, de logement, de qualité de vie et de préservation des espaces.

C'est autour des enjeux que va se définir notre stratégie d'aménagement et de développement pour répondre et préserver notre identité, nos ressources et nos paysages. C'est la réflexion qui va débiter progressivement sur l'écriture du projet politique du SCOT, via le projet d'aménagement et de développement durable que nous élaborerons à l'automne 2021. Nous allons y travailler collectivement en y associant les habitants et plus particulièrement les jeunes, sur lesquels nous comptons pour assurer le futur et pour que le projet intègre leurs modes de vie, de consommation et de usage.

Thierry ANDREU, Maire de Héribert, Président du PETH du Pays de Saint-Brieuc

Nathalie BEAUVY, Maire de Saint-Athan, Vice-présidente en charge du SCOT

Cette lettre avait pour objet de présenter les principaux éléments du diagnostic de territoire :

- Le vieillissement de la population et la croissance démographique ralentie
- Une tendance confirmée à la périphérisation des activités commerciales
- L'enjeu de conciliation des espaces vécus, de la fonction agricole et des espaces naturels
- Des espaces ruraux et agricoles en pleine mutation « contradictoire »
- Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels
- Réfléchir aux spécificités d'aménagement du littoral

- **La création d'une vidéo pédagogique** : mai 2021

La réalisation d'une vidéo pédagogique, d'une durée de 5 minutes, a permis de favoriser la compréhension et l'appropriation de la démarche SCoT. La vidéo a été mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc et diffusée lors de différentes rencontres de concertation : réunions publiques, réunions avec les Conseils de développement, etc.

La vidéo présente les éléments suivants :

- Le contexte territorial
- Les enjeux auxquels le SCoT devra répondre (renforcer les centralités, favoriser la proximité, préserver les ressources naturelles, concilier les espaces vécus et agricoles, etc.) ;
- Le rôle du SCoT et son articulation avec les PLU.

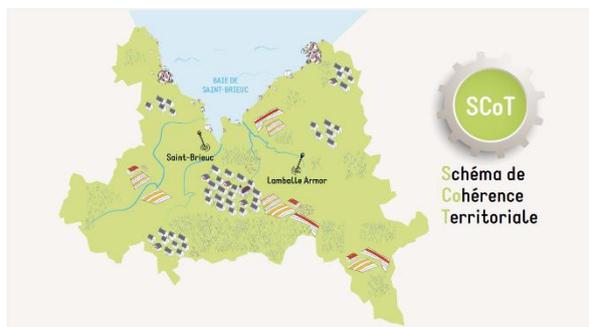


Image issue de la vidéo réalisée pour la démarche SCoT

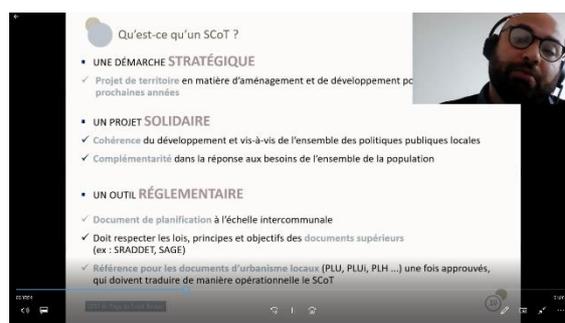
La vidéo a fait l'objet d'une nouvelle newsletter et d'un article sur le site internet du Syndicat Mixte en janvier 2023.

- **Une réunion publique en visio-conférence** : 19 mai 2021

Afin de présenter le diagnostic aux citoyens et de recueillir leurs observations, une réunion publique ayant réuni près de 80 participants a été organisée le mercredi 19 mai 2021, à 18h30, en visioconférence. Ce format numérique était une réponse au contexte de crise sanitaire lié au Covid 19.

Cette rencontre s'est déroulée en trois temps :

- Présentation succincte de la démarche SCoT
- Diffusion de la vidéo pédagogique pour introduire la présentation du diagnostic
- Présentation des éléments clés du diagnostic et des résultats de l'enquête en ligne ponctuée par des temps d'échange



Outils de mobilisation :

- Articles/publication de l'affiche dans les journaux d'information et sites internet communaux et intercommunaux ainsi que dans la presse locale
- Information sur le site internet (www.pays-de-saintbrieuc.org) et le compte TWITTER (@PAYS_SB) du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc
- Newsletter du 3 mai 2021
- Affiches distribuées (500 ex) et affichées dans les communes/intercommunalités du territoire

Partie 2 : les actions menées en phase « PADD » – janvier 2021/mai 2022

Préambule : Alors que les travaux du diagnostic se poursuivaient en début d'année 2021, des rencontres à destination des élus ont été initiées pour amorcer la réflexion sur le PADD.

- **2 réunions de restitution des enjeux à destination des élus et des services communaux et intercommunaux, des Personnes Publiques Associées et des membres des conseils de développement, en visio-conférence, « Du diagnostic au projet du SCOT » : 27 janvier et 03 février 2021**

Objectifs : échanges autour des diagnostics réalisés par les bureaux d'études et des enjeux identifiés

Nombre de participants : 100



- **Des newsletters :** octobre 2021- mai 2022
 - 7 octobre 2021 – annonce de la Conférence des Maires des 70 communes du Pays de Saint-Brieuc
 - 26 novembre 2021 – annonce du débat du PADD
 - 4 décembre 2021 – présentation des résultats de l'enquête en ligne
 - 25 février 2022 - annonce de la réunion publique de présentation du PADD
 - 8 mars 2022 - restitution de la réunion publique de présentation du PADD
 - 18 mai 2022 - annonce des dates et lieux de l'exposition itinérante du SCOT

- **Des articles sur le site internet du Syndicat Mixte : janvier 2021- mai 2022**
 - Anticiper l'évolution du territoire et écrire le projet politique
 - Plus de 700 habitants ont répondu à l'enquête en ligne
 - 80 participants à la réunion publique animée en ligne le 19 mai 2021
 - SCOT 2015 en vigueur : le Comité syndical approuve l'analyse des résultats de l'application du SCOT toujours en vigueur sur une partie du territoire
 - Conférence des Maires des 70 communes du Pays de Saint-Brieuc : Quel projet politique et stratégique pour le territoire de demain ?
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT, débattu entre les élus du Pays de Saint-Brieuc
 - Plus de 170 participants à la réunion publique du 2 mars 2022 à Plédran
 - Définir le cadre global d'aménagement stratégique et planifier les transitions écologiques, énergétiques, sociales et économiques du territoire

- **Des ateliers thématiques sur le PADD à destination des maires, adjoints à l'urbanisme et conseillers communautaires, en visio-conférence : 10 et 11 mai 2021**

Objectif des ateliers : co-construction du PADD

Thématiques abordées : Armature urbaine et centralités, pôles d'emploi et consommation économe du foncier, environnement - énergies renouvelables - changement climatique

Nombre de participants : 50

- **Une conférence des Maires, élargie aux Adjoints à l'urbanisme et aux services : présentation et débat autour du projet de PADD : 1^{er} octobre 2021 à Pommeret**

Objectifs :

- Sensibiliser les élus et les services aux objectifs qui s'imposent au territoire du pays à partir d'un cadre régional et national (SRADDET + loi Climat et Résilience)
- Partager les orientations générales du projet de PADD en cours de rédaction
- Partager les objectifs les plus engageants et impactant : sobriété foncière, adaptation aux capacités d'accueil du territoire, structuration et organisation territoriale (armature et rôle de chacun)
- Alimenter le projet de PADD grâce aux échanges, en vue de la finalisation de la rédaction de la version 2 du PADD

Nombre de participants : 64

- **La concertation associant les Conseils de développement : des temps d'échange en amont de la consultation sur le projet de DOO** : le 16 juin 2022 à Trégueux (CD de Saint-Brieuc Armor Agglomération) et le 22 septembre 2022 à Meslin (CD de Lamballe Terre et Mer)

Le Conseil de développement est une instance consultative indépendante représentant la société civile, chargée d'enrichir et d'éclairer le débat local. Un conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc (commun au PETR, à LTM et à SBAA) existait depuis 2018. Suite à la dissolution du PETR du Pays de Saint-Brieuc au 31 décembre 2021, chacun des deux EPCI (SBAA et LTM) a créé son propre Conseil de Développement. Le Conseil de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été créé le 16 décembre 2021, et celui de Lamballe Terre et Mer le 1er février 2022.

En mai 2022, le Syndicat Mixte a décidé de saisir les deux Conseils de développement afin de les consulter dans le cadre des travaux du SCoT. Les Conseils de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer ont ainsi été intégrés à la démarche d'élaboration du SCoT.

Afin d'assurer une montée en compétence de leurs membres et de préparer le recueil de leurs contributions, des rencontres ont été organisées à partir de juin 2022.

Les premières rencontres (en juin pour le CD de SBAA et en septembre pour le CD de LTM) ont permis de leur présenter la démarche SCOT, les axes et les objectifs du PADD, ainsi que le contenu d'un DOO. Ces réunions ont été rythmées par plusieurs temps d'échanges afin que les participants puissent s'approprier au mieux la démarche.



*Rencontre du Conseil de développement de
Lamballe Terre et Mer*



*Rencontre du Conseil de développement de Saint-Brieuc
Armor Agglomération*

- **Une conférence de presse de présentation de l'exposition itinérante** : 22 juin 2022 à Quessoy

- Une lettre d'information n° 11 intitulée « La lettre : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT : définir notre cadre global d'aménagement stratégique et planifier nos transitions écologiques, énergétiques, sociales et économiques » : mars 2022



Cette lettre avait pour objet de présenter la stratégie retenue dans le PADD, articulée autour de 6 axes :

- 1 axe fil conducteur : Sobriété foncière et résilience
- 1 axe de cohérence territoriale : Structuration du territoire autour d'une armature urbaine clairement identifiée
- 4 axes pour la maîtrise des espaces à enjeux :
 - Reconquête ou confortement des centres-villes et centres-bourgs
 - Structuration et développement des pôles d'emploi
 - Préservation du patrimoine commun : l'eau, la biodiversité et la Baie de Saint-Brieuc
 - Conciliation des usages dans l'espace rural

- Une réunion publique sur la présentation du PADD : 2 mars 2022 à Plédran

Afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux citoyens et de recueillir leurs observations, une réunion publique, qui a réuni près de 170 participants, a été organisée le 2 mars 2022 à Plédran.

Cette rencontre s'est déroulée en deux temps :

- Introduction permettant d'expliquer succinctement le contexte d'élaboration du SCOT, ses objectifs, son calendrier, son articulation avec d'autres démarches.
- Présentation du PADD ponctuée de questions interactives sur des chiffres clés du diagnostic auxquelles les participants répondront en petits groupes, grâce à des boîtiers de vote. Plusieurs temps d'échanges ont également permis aux participants de poser leurs questions et d'exprimer leurs avis et remarques.

Outils de mobilisation :

- Articles/publication de l'affiche dans les journaux d'information et sites internet communaux et intercommunaux ainsi que dans la presse locale

- Cartons d'invitation envoyés aux contacts du syndicat Mixte : Maires, adjoints, conseillers communautaires, membres des Conseils de Développement, élus du SAGE de la Baie de Saint Briec, chambres consulaires...
- Information sur le site internet (www.pays-de-saintbriec.org) et le compte TWITTER (@PAYS_SB) du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec
- Newsletter du 25 février 2022
- Affiches distribuées (500 ex) et affichées dans les communes/intercommunalités du territoire
- Conférence de Presse du 08 février 2022 à Hénon



Affiche de la réunion publique du 02 mars 2022



Partie 3 : les actions menées en phase « DOO » – mars 2022 jusqu'à l'arrêt du projet

- **Un séminaire de lancement de la phase DOO à destination des élus et des services communaux et intercommunaux** : 30 mars 2022 à Ploufragan

Objectifs : exposer les objectifs du PADD et échanger autour des choix possibles de traduction dans le DOO

Nombre de participants : 50

- **Des ateliers d'écriture thématiques à destination des élus et des services communaux et intercommunaux** : 29 avril, 13 mai, 24 et 29 juin 2022 à Quessoy et à Plestan

Objectifs : traduire les objectifs et les scénarii de développement en prescriptions qui s'imposeront notamment aux documents d'urbanisme PLU et PLUi, à travers le DOO et le DAACL

Thématiques abordées : commerces et services – environnement - économie – habitat

Nombre de participants : 165

- **Les newsletters** : novembre 2022 jusqu'à l'arrêt du projet

Dates de diffusion et objets :

- 26 novembre 2022 - Lettre n°12 du SCoT : Le DOO du SCoT : la traduction du projet politique en règles
- 24 janvier 2023 - 5 min pour comprendre les enjeux du territoire du SCoT
- 23 mars 2023 – Le SCOT s'expose à Saint-Brieuc jusqu'au 30 juin 2023
- 05 mai 2023 – 2 réunions publiques organisées les 24 mai et 07 juin 2023
- 30 juin 2023 – Le SCOT s'expose cet été...
- 10 juillet 2023 - Retour sur les temps de concertation organisés en mai et juin derniers autour du projet de DOO et de DAAC.
- 31 août 2023 : Cet automne, l'exposition poursuit sa tournée sur le territoire...
- 29 septembre 2023 : *Un atelier pédagogique sur la mise en œuvre du futur SCOT dans les documents d'urbanisme a réuni une soixantaine de personnes le mercredi 27 septembre à Quessoy*
- 26 octobre 2023 : Dernière réunion publique avant l'arrêt du projet
- 15 novembre 2023 : 80 participants à la dernière réunion publique consacrée au bilan de la concertation
- 14 décembre 2023 : la concertation autour du projet de SCOT se poursuit

- **Les articles publiés sur le site internet du Syndicat Mixte : avril 2022 jusqu'à l'arrêt du projet**
 - Premier atelier d'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs du projet de SCOT
 - Exposition itinérante du SCOT du Pays de Saint-Brieuc
 - 5 min pour comprendre les enjeux du territoire du SCOT
 - Les 70 communes du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc réunies pour échanger sur la première version du DOO du futur SCOT
 - Le SCOT s'expose jusqu'au 30 juin 2023 à Saint Brieuc
 - Rendez-vous les 24 mai et 07 juin 2023 pour échanger sur le Document d'Orientation et d'Objectifs
 - 170 participants aux réunions publiques sur le projet de SCOT
 - Le SCOT s'expose cet été...
 - Cet automne, l'exposition poursuit sa tournée sur le territoire...
 - Rendez-vous le mercredi 08 novembre pour échanger sur le bilan de la concertation
 - 80 participants à la dernière réunion publique consacrée au bilan de la concertation
 - La concertation autour du projet se poursuit
- **La lettre d'information n° 12 intitulée « La lettre : Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT : l'outil de mise en œuvre de notre projet politique » - Novembre 2022**



Cette lettre avait pour objet de présenter :

- L'élaboration du DOO : la traduction opérationnelle de la stratégie
- Du SCOT aux PLU/PLUI : des orientations et objectifs à la déclinaison du projet à la parcelle
- Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
- La loi climat et résilience
- Une démarche d'échanges et de concertation
- Concertation : l'élaboration du SCOT se poursuit : je m'informe et je m'exprime

- **Conférence des maires, élargie aux adjoints à l'urbanisme et aux services** : 25 janvier 2023 à Plédran

Objet : Présentation et débat autour du projet de la version 1 du DOO

Nombre de participants : 85

- **Une soirée « conférence-débat » thématique à destination des élus et des services communaux et intercommunaux, autour de la transformation du commerce et l'évolution des modes de vie** – 01 février 2023 à Saint-Brieuc

Afin de comprendre l'évolution des modes de vie et les transformations qui seront nécessaires pour adapter les politiques d'aménagement, il a été décidé d'organiser, en phase DOO, une soirée de réflexion autour d'une approche sociologique des modes de vie actuels et futurs, le 01 février 2023 (Saint-Brieuc). Le thème : « Transformation du commerce, évolution des modes de vie : quelles stratégies territoriales pour s'adapter et pour accompagner ces mutations ? ». L'animation a été assurée par David Lestoux, Directeur du Cabinet d'études Lestoux et associés.

- **Une réunion publique sur le DOO** - 24 mai 2023 à Hillion et 07 juin 2023 à Plestan

Afin de présenter et d'échanger avec le grand-public sur les premières propositions de principes d'aménagement du DOO, il a été décidé d'aborder le projet sous l'angle des prescriptions impactant particulièrement le quotidien des habitants. Le DOO a ainsi été abordé au travers des 4 grandes fonctions du quotidien que sont : habiter, se déplacer, consommer et travailler.

Ce sont au total 170 personnes se sont déplacées sur les 2 lieux (Hillion et Plestan).

Cette rencontre s'est déroulée en deux temps :

- Introduction permettant de présenter le contexte d'élaboration du SCoT, ses objectifs, son calendrier, son articulation avec d'autres démarches et d'expliquer ce qu'est un DOO.
- Présentation du DOO sous l'angle des 4 fonctions de quotidien. Deux films courts ont été projetés en guise d'introduction des fonctions Habiter (témoignage du Maire de Laillé, commune située à 15km au sud du centre de Rennes – 5 200 hab) et se déplacer (témoignage d'une élue d'Albi dans le Tarn, 49 100 habitants). La présentation a été ponctuée de moments d'échanges entre les intervenants et la salle.

Outils de mobilisation :

- Articles/publication de l'affiche dans les journaux d'information et sites internet communaux et intercommunaux ainsi que dans la presse locale
- Cartons d'invitation envoyés aux contacts du syndicat Mixte : Maires, adjoints, conseillers communautaires, membres des Conseils de Développement, élus du SAGE de la Baie de Saint Brieuc, chambres consulaires...
- Information sur le site internet (www.pays-de-saintbrieuc.org) et le compte TWITTER (@PAYS_SB) du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc
- Newsletter du 05 mai 2023
- Affiches distribuées (500 ex) et affichées dans les communes/intercommunalités du territoire

- Conférence de Presse du 10 mai 2023 à Saint-Brieuc



Photographie de la réunion publique du 24 mai 2023 à Hillion



Photographie de la réunion publique du 07 juin 2023 à Pleslan



Le SCOT, QU'EST-CE QUE C'EST ?
 C'est un document de planification qui définit les orientations générales de développement du territoire et de l'organisation de l'espace pour le territoire concerné. Il est le fruit de concertations et de négociations entre les communes membres du SCOT et le Syndicat Mixte de Développement de l'Agglomération de Saint-Brieuc (SMDA) et le Syndicat Mixte de Développement de l'Agglomération de Saint-Brieuc (SMDA).

Quels PRINCIPES COMMUNS pour un TERRITOIRE du quotidien SOBRE, DURABLE ET ATTRACTIF ?
 Avec une prise de conscience croissante de l'urgence de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique, le SCOT du Pays de Saint-Brieuc a initié un processus de concertation pour définir les principes communs qui guideront la construction d'un territoire sobre, durable et attractif.

Programme & déroulement de la réunion

- 18h30** Accueil des participants
- 18h45** Présentation de l'actualité de l'agglomération de Saint-Brieuc
- 19h00** Présentation de l'actualité de l'agglomération de Saint-Brieuc
- 19h15** Présentation de l'actualité de l'agglomération de Saint-Brieuc
- 19h30** Présentation de l'actualité de l'agglomération de Saint-Brieuc
- 19h45** Présentation de l'actualité de l'agglomération de Saint-Brieuc

MERCREDI 24 MAI 2023 - 18H30 > 21H à HILLION, salle Potante

MERCREDI 07 JUIN 2023 - 18H30 > 21H à PLESLAN, salle Fredaine

- **Poursuite de la concertation avec les Conseils de Développement : octobre 2022-octobre 2023**

- ✓ **Une participation de membres des CD aux comités de pilotage élargi du SCOT organisés en octobre et décembre 2022 sur le DOO**

Conviés aux réunions du COPIL élargi organisés à l'automne 2023, les membres des CD ont pu suivre et participer aux travaux de rédaction du DOO version 1

- ✓ **Une consultation des Conseils de développement sur le DOO version 1 en décembre 2022**

Une première version du DOO a été transmise aux Conseils de développement, dans le cadre de la consultation lancée par le Syndicat Mixte entre le 20 décembre 2022 et le 10

mars 2023, auprès de ses partenaires (Maires, Présidents des EPCI, Personnes Publiques Associées, partenaires autres)

- ✓ **Une rencontre intermédiaire le 8 février 2023 avant transmission de la contribution**
Une rencontre a été organisée entre l'équipe en charge de l'élaboration du SCoT et les deux Conseils de développement afin de répondre aux interrogations et garantir une bonne compréhension des prescriptions.
- ✓ **Une contribution commune aux 2 conseils de développement reçue le 31 mars 2023**
Les Conseils de développement ont formalisé leur contribution commune au travers d'un document de 18 pages, décliné en 4 parties :

- Partie 1 : Le DOO : un document compréhensible bien que très dense et détaillé
- Partie 2 : Des prescriptions et un suivi des enjeux environnementaux et sociaux à renforcer
- Partie 3 : La sobriété foncière : un enjeu transversal bien pris en compte mais qui pose de nombreuses questions d'application
- Partie 4 : Propositions de modifications du DOO (par axe).



- ✓ **Une analyse des observations/propositions contenues dans la contribution en réunions du Comité de pilotage SCOT – avril/juillet 2023**
Comme l'ensemble des contributions reçues, celle des conseils de développement a été examinée à l'occasion des différentes réunions du COPIL SCOT qui se sont tenues d'avril à juillet 2023.
- ✓ **Un temps d'échange organisé pour présenter les réponses apportées par le SCOT à cette contribution : 10 octobre 2023 à Quessoy**
Ce nouveau temps d'échanges a permis de revenir sur l'ensemble des observations et des propositions de modifications de prescriptions exprimées dans cette contribution et d'expliquer les réponses apportées, par le COPIL, à chacune d'entre elles.
- **Lancement d'une concertation avec 5 Associations et collectifs de protection de la Nature et de l'Environnement : novembre 2022 – novembre 2023**
 - ✓ **Une 1^{ère} rencontre avec les associations et collectifs à l'initiative du Syndicat Mixte - novembre 2022**

Fin 2022, le Syndicat Mixte a souhaité consulter de manière spécifique des associations et collectifs de protection de la nature et de l'environnement, composé de Viv'armor

nature, Fédération Glaz Natur, Eaux et rivières de Bretagne, Vélo utile et Urgence Climatique Armor. Une première rencontre a eu lieu le 4 novembre 2022, afin d'échanger sur le PADD, sur leurs préoccupations et sur les grandes étapes de l'élaboration du SCOT. Il a été convenu d'organiser 3 nouveaux temps d'échanges jusqu'à l'arrêt du SCOT prévu fin 2023.

✓ **Une consultation sur la version v1 du DOO en décembre 2022**

Le collectif d'associations a ainsi été consulté sur le projet de DOO v1, à l'instar des autres partenaires, en décembre 2022.

✓ **Deux nouvelles rencontres organisées les 10 février 2023 et 08 mars 2023**

Ces temps d'échanges ont été l'occasion de présenter et d'échanger autour des principales prescriptions du projet de DOO v1.

✓ **Des observations sur le DOO reçues le 12 juin 2023**

Le collectif d'associations a formalisé sa contribution au travers d'un document de 20 pages, déclinée selon les axes présentés dans le DOO.

✓ **Des observations étudiées en COPIL du 07 juillet 2023**

La contribution des associations de protection de l'environnement et leurs propositions d'amendement ont été examinées à l'occasion du Comité de pilotage SCOT du 07 juillet 2023.

✓ **Une rencontre en novembre 2023 pour échanger sur le contenu de la contribution et présenter la suite qui y a été réservée dans le projet de DOO.**

● **Des rencontres avec les acteurs de l'aménagement et du commerce – 27 et 30 juin 2023 à Hillion**

En phase de rédaction du DOO, deux rencontres ont été organisées à l'attention des acteurs de l'aménagement (aménageurs, promoteurs, notaires, cabinets d'études accompagnant les communes dans l'élaboration de leur documents d'urbanisme, architectes...) le 27 juin 2023 à Hillion, et des acteurs du commerce (unions locales des commerçants, enseignes GMS, CCI, EPCI...), le 30 juin 2023 à Hillion.

Objectif : présenter et échanger autour des principales dispositions du projet relevant de leurs domaines d'activités respectifs.

Nombre de participants : 70

Avertissement :
La contribution soumise est le fruit d'un travail collaboratif mêlant des représentants de cinq associations et collectifs de défense de l'environnement. Par nature, il s'agit d'un document composite : vous pouvez donc constater une certaine éparpillement dans la forme des réponses. Sur le fond, quelques erreurs, notamment sur l'agriculture, ont été corrigées pour ne pas dénaturer l'ensemble de certains paragraphes. Elles témoignent d'une grande conscience de vue de nos associations sur les questions environnementales, notamment celles liées à la construction d'un modèle agricole permettant de nourrir la population tout en faisant face aux conséquences du dérèglement climatique et à la réduction des ressources locales à venir.
Cet acte constitue notre accord à respecter et la nécessité d'aller vers le ZAN le plus rapidement possible, à minima. Le SCOT doit se réviser au SRADDET qui prévoit une consultation avec de focus agricole ou naturel à horizon 2040.

Axe 1/Résidentiel
Développement Résidentiel

1. Confirmer la stratégie territoriale qui privilégie le renouvellement urbain et le développement de nouvelles formes urbaines

prescription C : de nouvelles formes urbaines

La notion de sobriété énergétique ne suffit pas. Les nouvelles formes urbaines doivent intégrer la nécessité de maximiser les couvertures plus ou moins extensives des toitures de chaque bâtiment, accroître les surfaces permettant d'accueillir des panneaux photovoltaïques, des panneaux destinés à la production d'ÉCS, le décloisonnement partiel d'une surface ouverte à la ventilation, surfaces antérieures rénovées ou surfaces en extension, doit aussi compter de cette nécessité.

Les collectivités disposent d'outils fiscaux (taux fonciers...) pour limiter la proposition de résidences secondaires en particulier proche du littoral. Dans le futur, des mesures nouvelles devraient permettre de repenser les "zones" résidences secondaires.

Canciller les besoins d'hébergement et les objectifs de sobriété foncière.

Nous demandons qu'un impératif de limitation du nombre de résidences secondaires soit fixé. Pour accueillir l'augmentation anticipée de la population (à supposer que l'on puisse effectivement anticiper cette augmentation de façon crédible), la transformation de résidences secondaires en résidences principales est un des moyens les moins coûteux, financièrement, en matière de nouvelles constructions, en utilisation d'énergie. Cette, les moyens existants aux collectivités, ne peuvent être utilisés, mais il devrait être clair que quels qu'ils soient à l'avenir, ils doivent être utilisés pleinement, ce moyen semble viable.



Rencontre des acteurs de l'aménagement – 27/06/23



Rencontre des acteurs du commerce – 27/06/23

- **Un atelier pédagogique à destination des Maires et Adjointes à l'urbanisme, aux Présidents et Vice-Présidents des EPCI et aux services – 27 septembre 2023 à Quessoy**

Objectifs : présenter, avant l'arrêt du projet de SCOT, les principales dispositions du DOO et illustrer la traduction des orientations et la mise en œuvre du futur SCOT dans les documents et projets de planification locaux.

Nombre de participants : 60

- **Une réunion publique consacrée au bilan de la concertation – 08 novembre 2023 à Plédran**

Afin de restituer le bilan des actions de concertation engagées, une dernière réunion publique a été organisée le 08 novembre 2023, à Plédran.

Ce sont au total 80 personnes qui y ont assisté.

Cette rencontre s'est déroulée en trois temps :

- Présentation et échanges autour des actions de concertations menées depuis le lancement
- Focus sur la concertation associant la société civile : table-ronde avec des représentants des Conseils de Développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer.
- Présentation et échanges autour des principales observations recueillies et réponses apportées par le projet de SCOT

Outils de mobilisation :

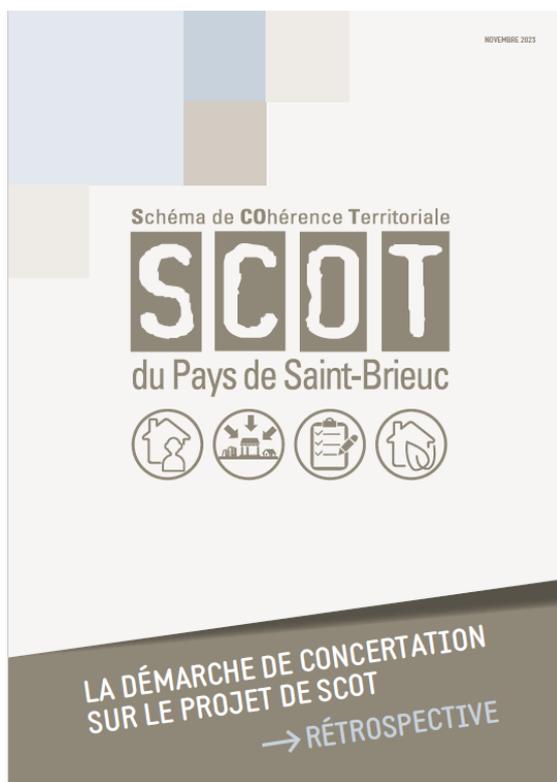
- Articles/publication de l'affiche dans les journaux d'information et sites internet communaux et intercommunaux ainsi que dans la presse locale
- Cartons d'invitation envoyés aux contacts du syndicat Mixte : Maires, adjoints, conseillers communautaires, membres des Conseils de Développement, élus du SAGE de la Baie de Saint Brieuc, chambres consulaires...
- Information sur le site internet (www.pays-de-saintbrieuc.org) et le compte TWITTER (@PAYS_SB) du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc

- Newsletter du 26 octobre 2023
- Affiches distribuées (500 ex) et affichées dans les communes/intercommunalités du territoire
- Conférence de Presse du 26 octobre 2023 à Lamballe



- **Publication d'une rétrospective du bilan de la concertation « La démarche de concertation sur le projet de SCOT : rétrospective » : 08 novembre 2023**

Afin de restituer aux habitants le bilan de la concertation engagée depuis le lancement de la démarche fin 2018, un document de 12 pages a été élaboré. Tiré en 1 000 exemplaires, il a été distribué à l'occasion de la réunion publique du 08 novembre 2023, puis diffusé via les communes et intercommunalités, et publié sur le site internet du Syndicat Mixte.



Partie 4 : les actions menées tout au long de la démarche d'élaboration du SCOT

• Le site internet et les réseaux sociaux du syndicat Mixte

Le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec (www.pays-de-saintbrieuc.org) a permis au public d'avoir accès aux informations relatives au projet de SCOT en cours d'élaboration : périmètre, objectifs, enjeux du projet, actualités, contenu et étapes du SCOT, échéances, supports et comptes-rendus des réunions publiques etc.

Par ailleurs, les actualités du SCOT ont aussi été relayées par les réseaux sociaux à partir des comptes TWITTER (@PAYS_SB) et LINKEDIN du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec



Extrait du site internet www.pays-de-saintbrieuc.org



Extrait du compte TWITTER @PAYS_SB

Dans un souci de rendre facilement accessible l'information sur la révision du SCOT, un QR Code a été généré permettant ainsi à toute personne intéressée de se connecter au site internet du Pays de Saint Briec à partir d'un téléphone mobile ou d'un autre lecteur. Ce pictogramme a, ainsi, été inséré dans les Lettres d'informations du Schéma de Cohérence Territoriale, affiches des réunions publiques, etc...



web

- **L'exposition itinérante pédagogique : juin 2022 jusqu'à l'arrêt du projet**

Des panneaux explicatifs ont été exposés au siège du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec ainsi que dans plusieurs mairies du territoire, aux sièges des 2 EPCI et dans l'espace commercial des Champs à Saint-Briec. Cette exposition itinérante a été annoncée :

- dans la presse par des encarts et dans les informations locales des communes,
- sur le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec et sur ses compte TWITTER et LinkedIn
- dans les communes via un affichage dans les Mairies et dans les gazettes communales.

Une conférence de presse a été organisée le 29 juin 2022 à Quessoy afin de présenter cette exposition, de faire un point sur l'avancement de l'élaboration du SCoT, et de rappeler les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées.

A travers ces 7 panneaux, le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec a souhaité que le grand public puisse s'approprier le contenu du SCoT grâce à une présentation pédagogique et synthétique de chaque étape :

- 1 panneau de lancement expliquant la démarche d'élaboration du SCoT ;
- 2 panneaux synthétisant les éléments clés du diagnostic ;
- 2 panneaux présentant les grandes orientations du PADD ;
- 2 panneaux expliquant les objectifs d'un DOO.

Le SCOT... QU'EST-CE QUE C'EST?

C'est un document de planification qui fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace pour les 15 années à venir. Il définit des principes et des choix d'aménagement, de développement et d'aménagement, en tenant l'environnement au cœur des préoccupations du projet.

→ Les communes et les communautés d'agglomération (Saint-Briec, Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer) du pays traduisent ensuite les objectifs définis par le SCoT, de manière opérationnelle, dans leurs différents documents d'urbanisme ainsi que dans leurs grands projets d'aménagement.

Le Territoire en quelques chiffres

- 2 communautés d'agglomération
- 70 communes
- 1 200 km² de superficie
- + de 225 000 habitants

Les étapes incontournables

1. **Diagnostic** : État des lieux, enjeux, forces et faiblesses du territoire.

2. **Orientation** : Définition des grandes orientations de développement et d'aménagement.

3. **Préparation** : Définition des objectifs et des actions à mettre en œuvre.

4. **Adoption** : Adoption du SCoT par les communes et les communautés d'agglomération.

5. **Mise en œuvre** : Mise en œuvre du SCoT par les communes et les communautés d'agglomération.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Briec AUJOURD'HUI...

ÉTUDIER LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

un vieillissement de la population qui s'accroît et une croissance démographique qui ralentit

- + 6 500 personnes de plus de 60 ans entre 2011 et 2016
- Un net ralentissement de la croissance démographique depuis le pic des années 2010 passant de +0.8% par an entre 2008 et 2013 à +0.2% par an entre 2013 et 2016
- Une perte du poids démographique du secteur urbain de Saint-Briec entraînée par la perte de population de la ville-centre, au profit de son secteur périurbain
- Une attractivité du territoire qui se poursuit, malgré un ralentissement du rythme de croissance

une artificialisation des sols encore importante mais une tendance à une meilleure efficacité foncière

- 1 081 ha d'espaces agricoles et naturels consommés entre 2008 et 2016
- Pour la création de 10 ha de surfaces agricoles
- Perte de surfaces agricoles et naturelles
- Préférence pour des espaces agricoles et naturels

un parc de logements toujours dominé par la maison individuelle

- 75 % de maisons individuelles
- + 2 000 logements vacants entre 2011 et 2016
- 20 % de résidences secondaires
- 40 % dans le secteur littoral et bleu littoral Est
- 35 % le secteur littoral et bleu littoral Ouest

Le Pays de Saint-Briec AUJOURD'HUI...

une consolidation de l'offre de transports

- Une offre de service de qualité depuis Saint-Briec ou Lamballe-Armor vers les grandes métropoles (Brest de parcoureurs, Hérault, en partie grâce à la LGV)
- Une offre alternative à la voiture en cours de développement sur l'ensemble du territoire (escapades en camion, covoiturage, vélo...)
- Toutefois, 84 % des déplacements domicile-travail restent effectués en voiture

une pérennisation des activités commerciales

- Une diversité d'activités (commerce, agriculture, artisanat, services, etc.)
- Une tendance à la délocalisation de l'offre commerciale vers des zones de proximité (commerce de proximité, commerces implantés en centre-ville et en destination majeure de commerce vers les espaces de loi)
- Entre 2008-2016, la consommation des surfaces de plancher des grandes et moyennes surfaces a progressé de 20% par rapport à la population
- Un projet de diversification de l'offre commerciale nécessite des complémentarités avec le tissu, la pertinence d'offre et de services locaux

un territoire aux enjeux écologiques très forts

- Une mosaïque de paysages et d'espaces naturels contribuant à la richesse écologique du territoire : ENS (Espaces Naturels Sensibles), APPB (Arrêté Préfectoral de Protection Biologique), réserve naturelle, sites Natura 2000, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) etc.
- Un réseau hydrographique, dense et riche en zones humides, comprenant un grand nombre de bassins versants : l'Anse d'Ylliac, le Gouessant, la Flora, l'Étel, le Gouët et l'Île
- Un territoire sous pression : consommation d'espaces naturels et agricoles, phénomènes météorologiques, impact du tourisme, pollution, motorisation, etc.

Le Schéma de Cohérence Territoriale. Quelle Stratégie ?

P **A** **D** **D**

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Quelle stratégie politique et territoriale pour le territoire de demain ?

Seconde étape de l'élaboration du SCoT. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe, sur la base du diagnostic territorial et des enjeux qui en découlent, la stratégie des politiques publiques d'aménagement du territoire d'ici 2040.

Définir le cadre global d'aménagement stratégique et planifier les transitions écologiques, énergétiques, sociales et économiques

Depuis fin 2018, les élus du territoire se sont engagés, collectivement, dans un projet d'envergure : l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), à l'échelle des 70 communes du Lambelle, Terre et Mer et de Saint-Brieuc, Armor Agglomération.

C'est l'élaboration stratégique, le SCoT offre l'opportunité de travailler à la planification territoriale, en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés, dans l'objectif de relever le défi des transitions énergétiques et climatiques mais aussi démographiques, sociales et encore économiques.

Amorçage début 2021, suite à la restitution des enjeux issus du diagnostic, l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT est le fruit de nombreux temps de travail entre élus, services et partenaires institutionnels.

Fondées sur une vision d'ensemble du devenir de notre territoire, à horizon 2040, les 23 orientations stratégiques du PADD ont été débattues et partagées en Comité Syndical, le 19 novembre 2021.

Avec pour fil rouge « la sobriété foncière et la résilience », la stratégie du territoire vise à offrir aux habitants la proximité, à garantir l'entretien des villes et des bords de mer, à préserver le territoire aux effets du changement climatique, à protéger la biodiversité et ses services et à préserver les terres arables, outil majeur de production agricole.

UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET GLOBALE

- 1 AXE FIL CONDUCTEUR : **Sobriété foncière et résilience**
- 1 AXE DE COHÉRENCE TERRITORIALE : **Structuration du territoire autour d'une armature urbaine clairement identifiée**
- 4 AXES POUR LA MAÎTRISE DES ESPACES :
 - Reconquête ou confortement des centres-villes et centres-bourgs
 - Structuration et développement des pôles d'emploi
 - Préservation du patrimoine commun : l'eau, la biodiversité et la baie de Saint-Brieuc
 - Cconciliation des usages dans l'espace rural

Le Schéma de Cohérence Territoriale. Quelle Stratégie ?

Sobriété foncière et résilience

Réaliser le cadre de consommation foncière à l'horizon 2040 en tenant le territoire sur la longueur

Objectif : Des Autorités Locales de l'habitat à l'horizon 2040 grâce à des choix d'aménagement selon un cadre et un processus de gestion et d'entretien des zones d'habitat existantes, une zone de densification qui crée des parcs d'activités économiques

Adapter en priorité le territoire aux impacts du changement climatique tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et les sécheresses et les inondations

Adopter une stratégie en matière de capacités du territoire (capacité des sites, disponibilité des ressources, capacité à faire un cadre de vie de qualité...)

Structuration du territoire autour d'une armature urbaine clairement identifiée

Affirmer le positionnement stratégique de la cité centre du territoire à l'échelle France entière

Appuyer le développement en confortant le rôle des pôles urbains et des pôles d'emploi

Optimiser et renforcer les capacités des communes de territoire en développant l'attractivité vers les pôles les plus attractives (habitat, tourisme, résilience)

Maîtriser la densité des projets, comme un enjeu pour l'attractivité du territoire, le cadre de vie, les transformations démographiques et le développement économique

Reconquête ou confortement des centres-villes et centres-bourgs

Faciliter la proximité de commerces et services dans les centres, en cohérence avec le statut de secteur urbain

Structurer le territoire autour d'un maillage de centres urbains et centres-bourgs afin d'optimiser l'entretien et le développement de territoires en mouvement et de dynamiser les territoires dans toutes les fonctions (habitat, commerces, services)

Faciliter les modes de transports actifs et accompagner les modes doux au profit de la santé

Préservation du patrimoine commun : l'eau, la biodiversité et la baie de Saint-Brieuc

Mettre en évidence les enjeux de préservation de la biodiversité, de l'eau, de la baie de Saint-Brieuc et des équipements publics

Préserver la biodiversité et les services rendus par la nature en préservant et en améliorant les corridors écologiques et les services écosystémiques

Aménager le développement d'un territoire rural et économique

Structuration et développement des pôles d'emploi

Optimiser et renforcer les capacités des communes de territoire en développant l'attractivité vers les pôles les plus attractives (habitat, tourisme, résilience)

Faciliter le développement des entreprises et soutenir les dynamiques économiques (développement de nouvelles activités et de nouvelles zones d'activités ou de bureaux)

Mettre en évidence les enjeux de préservation des zones d'activités existantes, de leur attractivité et de leur développement

Maîtriser les enjeux immobiliers en cohérence avec les enjeux fonciers, agricoles, paysagers et écosystémiques

Cconciliation des usages dans l'espace rural

Préserver et valoriser l'activité agricole face à la concurrence urbaine

Maîtriser et adapter les usages ruraux en préservant les continuités écologiques, agricoles, paysannes et de loisirs

Maîtriser les enjeux immobiliers en cohérence avec les enjeux fonciers, agricoles, paysagers et écosystémiques



Le Schéma de Cohérence Territoriale

Qu'est-ce que le DOO ?

Document d'Orientation et d'Objectifs

TRANSCRIRE LES OBJECTIFS EN RÈGLES

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT constitue le document opposable juridiquement. Il s'agit de la traduction en prescriptions (règles) du projet politique formulé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Enjeu

Préservation des terres agricoles et naturelles

Objectif

Réaliser de 50 % l'artificialisation des sols par rapport à la trajectoire nationale

Règle

Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à l'engagement opérationnel de projets et de programmes d'urbanisme

Le DOO s'organise autour des 6 axes stratégiques du PADD, permettant de garantir la cohérence qui existe entre les enjeux identifiés sur le territoire et les réponses apportées.

Code de l'Urbanisme

Le document d'orientation et d'objectifs détermine les conditions d'application du projet d'aménagement (L.101).

Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux, qui se composent :

- LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS**
 - INC** ... des objectifs de production de nouveaux logements dans le respect d'une gestion économe de l'espace.
 - ... des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de réduction de l'artificialisation des sols par secteur géographique.
 - ... des règles conditionnant le développement de l'urbanisation à la conformité des systèmes d'assainissement.
- CRITERE** ... les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés, dans le cadre des dispositions de la Loi Littoral.
- ... les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périurbaines
- ... les orientations qui contribuent à favoriser la transition énergétique et climatique.
- VERTICALE** ... les secteurs d'implantation privilégiés des équipements logistiques commerciaux au regard des besoins du territoire.
- ... les continuités écologiques (réservoirs et corridors) et prévoit les mesures nécessaires à la préservation ou la remise en bon état de ces continuités.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Qu'est-ce que le DOO ?

Document d'Orientation et d'Objectifs

LE VOLET DAACL

Le document d'orientation et d'objectifs du SCoT comprend un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) qui a pour objectif de déterminer les conditions d'implantation et la localisation des équipements commerciaux et logistiques, qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire (artificialisation des sols, équilibres territoriaux...), le commerce de centre-ville et le développement durable (flux de transport, stationnement...).

Partie intégrée du DOO, le DAACL permet de conditionner le développement commercial au profit des centralités.

LE PRINCIPAL DE COMPATIBILITÉ

Il ne peut pas être intégrateur. Le DOO du SCoT est compatible ou prend en compte les orientations et objectifs des documents cadres de rang supérieur tels que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les documents et programmes de rang inférieur doivent être compatibles avec les orientations et objectifs du SCoT, contenus dans le DOO.

Le volet DAACL

Composante

Programme Local de Habitat (PLH)

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Communes

Permis de construire

Documents supra-territoriaux (selon SRADDET, SAGE...)

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Plan de cohérence

Plan d'Énergie Climat Territorial (PECT)

Permis d'implantation commerciale

Principes d'une cohérence territoriale : le DOO du SCoT

Traduction des orientations du DOO en SCoT

Traduction des orientations du DOO en PLU

Les niveaux d'opposabilité

- La **compatibilité** implique la rétrocompatibilité à l'identique de la règle
- La **compatibilité** implique de respecter l'esprit de la règle
- La **prise en compte** induit de ne pas s'écarter des orientations fondamentales de la règle

Orientations cartographiques : le SCoT local et les PLU délimitent à la parcelle.

Orientations chiffrées : les PLU doivent tendre vers les objectifs chiffrés fixés par le SCoT

Les 7 panneaux de l'exposition sont également en ligne, sur le site Internet du Syndicat Mixte.

EXPOSITION ITINERANTE
SCOT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

aux jours et heures habituels d'ouverture

- Du 16 mai au 17 juin 2022 : **Siège de Saint-Brieuc-Armor Agglomération** (hall d'exposition au-dessus de l'Office du Tourisme)
Siège de Lamballe-Terre et Mer (bâtiment Penthièvre)
- Du 24 juin au 8 juillet : **Mairie de Quessoy et Mairie de Hillion**
- Du 15 au 28 juillet : **Mairie de Saint-Quay-Portreux et Mairie de Erquy**
- Du 29 juillet au 11 août : **Mairie Déléguée de Bruc**
- Du 29 juillet au 26 août : **Mairie de Pléneuf-Val-André**
- Du 12 au 26 août : **Mairie de Etables-sur-Mer**
- Du 02 au 15 septembre : **Mairie de Yffiniac et Mairie de Trédaniel**
- Du 19 au 29 septembre : **Mairie de Guintin et Mairie de Jugon-Les-Lacs**
- Du 30 sept. au 13 octobre : **Mairie de Plouac-L'Hermitage**
- Du 30 sept. au 17 octobre : **Mairie de Plénée-Jugon**
- Du 14 au 28 octobre : **Mairie de Rouillac et Plédran (salle Horizon)**
- Du 31 oct. au 9 novembre : **Siège du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc**
- Du 10 au 25 novembre : **Mairie de Saint-Brieuc (jardin d'hiver)**
- Du 2 au 16 décembre : **Mairie de Lamballe-Armor**
- Du 2 au 16 janvier 2023 : **Mairie de Pondic et Mairie de Saint-Denoual**
Mairie de Plaintel et Mairie de Piémry

Retrouvez toutes les dates et plus d'informations sur les modalités de la concertation sur www.pays-de-saintbrieuc.org

Pour nous contacter : scot@pays-de-saintbrieuc.org 02 96 58 08 08

EXPOSITION ITINERANTE
SCOT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

aux jours et heures habituels d'ouverture

- Du 30 janv. au 3 mars : **Siège de Saint-Brieuc-Armor Agglomération** (hall d'exposition au-dessus de l'Office du Tourisme)
Siège de Lamballe-Terre et Mer (bâtiment Penthièvre)
- Du 6 mars au 5 mai : **Siège du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc**
- Du 8 mai au 26 mai : **Mairie de Saint-Alban**
- Du 29 mai au 9 juin : **Mairie de Hiénon**
- Du 12 juin au 23 juin : **Mairie de Ploufragan**
- Du 26 juin au 7 juillet : **Mairie de Plérin**
- Du 10 juillet au 1er sept. : **Espace commercial Les Champs à Saint-Brieuc**
- A partir du 4 septembre : **Siège du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc**

Retrouvez toutes les dates et plus d'informations sur les modalités de la concertation sur www.pays-de-saintbrieuc.org

Pour nous contacter : scot@pays-de-saintbrieuc.org 02 96 58 08 08

EXPOSITION ITINERANTE
SCOT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

aux jours et heures habituels d'ouverture

Dans le cadre de l'élaboration du projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc, une exposition présentant les différentes étapes de la démarche, circule, depuis juin 2022, sur le territoire. Pendant l'été 2023, l'exposition se poursuit :

- Du 26 juin au 07 juillet 2023 : **Mairie de Plérin**
- Du 10 juillet au 01 septembre 2023 : **Espace commercial « Les Champs » Saint-Brieuc**
- Du 01 juillet au 15 septembre 2023 : **Siège de Lamballe Terre et Mer Lamballe-Armor (bâtiment Penthièvre)**

Retrouvez toutes les dates et plus d'informations sur les modalités de la concertation sur www.pays-de-saintbrieuc.org

Pour nous contacter : scot@pays-de-saintbrieuc.org 02 96 58 08 08

EXPOSITION ITINERANTE
SCOT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

aux jours et heures habituels d'ouverture

Dans le cadre de l'élaboration du projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc, une exposition présentant les différentes étapes de la démarche, circule, depuis juin 2022, sur le territoire. A compter de septembre 2023, l'exposition se poursuit :

- Du 04 septembre au 08 novembre 2023 : **Siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération**
- Du 18 septembre au 27 octobre 2023 : **Accueil de la mairie de Lamballe-Armor**
- Du 30 octobre au 08 novembre 2023 : **Siège du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc**

Retrouvez toutes les dates et plus d'informations sur les modalités de la concertation sur www.pays-de-saintbrieuc.org

Pour nous contacter : scot@pays-de-saintbrieuc.org 02 96 58 08 08

Dates et lieux de l'exposition (2 jeux de panneaux en circulation, visibles aux horaires d'ouverture habituelles) :

- Du 06 avril au 13 mai 2022 : siège du Syndicat Mixte
- Du 16 mai au 17 juin 2022 : siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer

- Du 24 juin au 08 juillet 2022 : Mairie de Quessoy et Mairie de Hillion
- Du 13 juillet au 28 juillet 2022 : Mairie de Saint-Quay-Portieux et Mairie Erquy
- Du 29 juillet au 11 août 2022 : Mairie de Binic et Mairie de Pléneuf-Val-André
- Du 12 août au 26 août 2022 : Mairie de Etables-sur-mer
- Du 02 septembre au 15 septembre 2022 : Mairie de Yffiniac et Mairie de Trédaniel
- Du 16 septembre au 29 septembre 2022 : Mairie de Quintin et Mairie Jugon-Les-Lacs
- Du 30 septembre au 13 octobre 2022 : Mairie de Ploeuc-L'Hermitage
- Du 30 septembre au 07 octobre 2022 : Mairie de Plénée-Jugon
- Du 14 octobre au 28 octobre 2022 : Plédran (salle Horizon) et Mairie de Rouillac
- Du 31 octobre au 09 novembre 2022 : siège du Syndicat Mixte
- Du 10 novembre au 25 novembre 2022 : Mairie de Saint-Brieuc et Mairie de Lamballe
- Du 02 décembre au 16 décembre 2022 : Mairie de Pordic et Mairie de Saint Denoual
- Du 02 janvier au 16 janvier 2023 : Mairie de Plaintel et Mairie de Plémy
- Du 30 janvier au 03 mars 2023 : siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer
- Du 06 mars au 5 mai 2023 : siège du Syndicat Mixte
- Du 8 mai au 26 mai 2023 : Mairie de Saint-Alban
- Du 29 mai au 9 juin 2023 : Mairie de Hénon
- Du 12 juin au 23 juin 2023 : Mairie de Ploufragan
- Du 26 juin au 7 juillet 2023 Mairie de Plérin
- Du 10 juillet au 1er septembre 2023 : Espace commercial Les Champs (Saint-Brieuc)
- Du 01 juillet au 15 septembre 2023 : Siège de Lamballe Terre et Mer (Lamballe – bâtiment Penthièvre)
- Du 4 septembre au 08 novembre 2023: Siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Du 18 septembre au 27 octobre 2023 : Mairie de Lamballe-Armor
- Du 30 octobre jusqu'à l'arrêt du projet : Siège du Syndicat Mixte
- Du 08 novembre au 08 décembre 2023 : Mairie de Plédran

- **La mise à disposition d'un dossier de concertation aux sièges des EPCI et du Syndicat Mixte**

Un dossier de concertation était consultable par le public aux sièges du Syndicat Mixte et des 2 ECPI. Ce dossier comprenait différentes informations permettant au public de mieux comprendre les enjeux et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale et son articulation avec les autres politiques publiques.

Dans le contexte sanitaire du Covid 19, des mesures adaptées ont été mises en place pour assurer la continuité de la concertation et pour permettre au public d'accéder à une version numérique du dossier de concertation sur le site internet du Syndicat Mixte.

Liste des pièces versées au dossier de concertation :

- Copie de la délibération n°12.2018/01 du 21/12/2018 prescrivant l'élaboration du SCOT, et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation
- Rappel des modalités de la concertation (2è de couverture)

- Coordonnées du PETR et du pôle AU (2è de couverture)
- Cahier de concertation permettant de recueillir les observations du public
- Communiqué de presse n°1 du 4/01/2019
- Carte du pays de Saint-Brieuc avec le nom des communes, le nom des EPCI et la population en vigueur
- Carte de l'occupation des sols
- Compte-rendu de la Conférence des Maires du 28 septembre 2018 dans le cadre des réflexions préalables à la prescription et diaporama annexé
- Dossier de presse du séminaire du 28 novembre 2018 dans le cadre des réflexions préalables à la prescription
- PADD et le DOO du SCOT en vigueur approuvé le 27 février 2015
- Communiqué de presse n°2 du 17/01/2019
- La Lettre du SCOT n°9 – octobre 2019 « l'élaboration d'un nouveau SCOT pour adapter les règles d'urbanisme aux priorités locales »
- Newsletter du 23 octobre 2019 : publication de la lettre d'informations du SCOT n°9
- Affichette et carton d'invitation aux réunions publiques des 10 et 11 décembre 2019 à Hillion et à Quessoy
- Newsletter du 21 novembre 2019 : information sur les réunions publiques des 10 et 11 décembre 2019
- Dossier de presse : conférence de presse du jeudi 28 novembre 2019 à 17h à Plaintel
- Communiqué de presse n°3 du 19/12/2019
- Compte-rendu des réunions publiques des 10 et 11 décembre 2019
- Newsletter du 4 février 2020 : lancement d'une enquête auprès des habitants
- Communiqué de presse n°4 du 11/02/2020
- Questionnaire enquête population
- La Lettre du SCOT n°10 – mars 2021 « anticiper l'évolution du territoire et écrire le projet politique »
- Communiqué de presse n°5 du 12/04/2021
- Newsletter du 12 avril 2021 : publication des résultats de l'enquête population
- Synthèse des résultats de l'enquête auprès des habitants conduite en 2020
- Newsletter du 3 mai 2021 annonçant la réunion publique en ligne, organisée le 19 mai 2021
- Communiqué de presse n°6 du 4/05/2021
- Affiche informant de la réunion publique en ligne du 19 mai 2021
- Newsletter du 07 octobre 2021 - Conférence des Maires organisée le 1er octobre 2021
- Délibération du débat sur le PADD du SCOT 19 novembre 2021
- PADD débattu en Comité syndical du 19.11.2021
- Communiqué de presse du 19/11/2021 - débat PADD
- Newsletter du 26 novembre 2021 – Débat du PADD en Comité Syndical du 19 novembre 2021
- Affiche réunion publique 02.03.2022
- Carton Invitation Réunion Publique 02-03-2022
- Dossier de Presse 25-02-2022
- Newsletter du 2022.02.26 Réunion Publique PADD
- Support réunion publique du 2 mars 2022
- Lettre du SCoT n°11 - mars 2022
- Communiqué de presse du 07-03-2022 - Plus de 170 participants à la réunion publique à Plédran
- Newsletter du 08-03-2022 - Plus de 170 participants à la réunion publique à Plédran

- Communiqué de presse du 04-04-2022 - Un franc succès pour le séminaire de construction du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT
- Communiqué de presse du 09-05-2022 - Exposition itinérante du SCoT du Pays de Saint-Brieuc
- Newsletter du 16-05-2022 - Exposition itinérante du SCoT du Pays de Saint-Brieuc
- Affiche Exposition itinérante du SCoT du Pays de Saint-Brieuc (1)
- Affiche Exposition itinérante du SCoT du Pays de Saint-Brieuc (2)
- 7 panneaux de l'exposition itinérante sur le SCoT
- Lettre du SCoT n°12 - novembre 2022
- Newsletter du 25-11-2022 - Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT : la traduction du projet politique en règles
- Newsletter du 24-01-2023 - 5 min pour comprendre les enjeux du territoire du SCoT
- Newsletter du 07-03-23 – Le SCOT s'expose à Saint Brieuc jusqu'au 30 juin 2023
- Newsletter du 05-05-2023 – 2 réunions publiques organisées les 24 mai et 07 juin 2023
- Affiche des réunions publiques des 24 mai et 07 juin 2023
- Dossier de presse : conférence de presse du 10 05 23 annonçant les réunions publiques des 24 mai et 07 juin 2023
- Carton d'invitation aux réunions publiques des 24 mai et 07 juin 2023
- Comptes-rendus des réunions publiques des 24 mai et 07 juin 2023
- Affiche de l'exposition SCOT – été 2023
- Newsletter du 30-06-23 - Le SCOT s'expose cet été...
- Newsletter du 10-07-23 - Retour sur les temps de concertation organisés en mai et juin derniers autour du projet de DOO et de DAAC
- Newsletter du 31-08-23 - Cet automne, l'exposition poursuit sa tournée sur le territoire
- Newsletter du 29-09-23 - Un atelier pédagogique sur la mise en œuvre du futur SCOT dans les documents d'urbanisme a réuni une soixantaine de personnes le mercredi 27 septembre à Quessoy
- Newsletter du 26-10-23 : Une dernière réunion publique avant l'arrêt du projet
- Dossier de presse : conférence de presse du 26 10 23 annonçant la réunion publique du 08 novembre 2023
- Affiche de la réunion publique du 08 novembre 2023 consacrée au bilan de la concertation
- Carton d'invitation à la réunion publique du 08 novembre 2023
- Compte-rendu de la réunion publique du 08 novembre 2023
- Publication « La démarche de concertation sur le projet de SCOT : rétrospective »
- Newsletter du 15-11-23 – 80 participants à la dernière réunion publique consacrée au bilan de la concertation
- Newsletter du 14-12-23 – La concertation autour du projet de SCOT se poursuit...

- **La mise à disposition de registres de concertation aux sièges des EPCI et du Syndicat Mixte et la possibilité, pour le public, de transmettre toute observation par courrier et par mail**

Des registres de concertation ont été mis à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc ainsi qu'aux sièges de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer afin de permettre aux habitants et à toute personne intéressée de formuler ses observations et ses propositions pour approfondir et enrichir les réflexions des élus. Cependant, aucune mention n'a été faite dans ces registres.

Les observations pouvaient également être déposées via les registres de concertation ainsi que par courrier et courriel (une adresse mail spécifique à la concertation été mise en place : scot@pays-de-saintbrieuc.org). Ainsi, le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc a reçu 23 mails et 4 courriers. Les sujets évoqués dans ces documents sont listés dans le tableau ci-dessous. Un mail ou courrier pouvait aborder plusieurs sujets.

Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc a ainsi pu ouvrir le dialogue avec ces associations et particuliers, notamment via des réponses par mails et/ou courriers.

Objet des mails et des courriers	Nombre
Constructibilité : application de la loi ELAN (modification simplifiée du SCoT), critères de constructibilité, définition des Sites Déjà Urbanisés, classement et taille des parcelles	10
Attentes environnementales vis-à-vis du SCoT : réduction / arrêt de la consommation d'espace (ZAN), développement des énergies renouvelables, végétalisation des villes, protection de la biodiversité, protection de la ressource en eau, prise en compte de la pollution lumineuse	6
Consultation des associations dans le cadre de l'élaboration du SCoT	1
Demande de communication de pièces du dossier	2
Infrastructures ferroviaires à mobiliser	1
Pédagogie/communication autour de l'élaboration du SCoT	2
Demande de rendez-vous	3
Acceptabilité sociale de la sobriété foncière	1
Les difficultés à se loger sur le territoire (jeunes, seniors)	1
Éléments explicatifs du bilan du précédent SCot	2
Inquiétude de propriétaires sur le changement de classement de parcelles dans le PLU de leur commune	2
Demande de passage à une version « modernisée » du SCOT	1
Information sur le projet d'incinérateur de Planguenoual	1

- **Les newsletters**

Se référer au détail présenté par grande phase de la démarche, et au contenu présenté en annexe

Tout au long de l'élaboration du SCoT, le public a pu s'inscrire aux newsletters diffusées par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec via le formulaire « je souhaite m'inscrire à la newsletter » disponible sur la page d'accueil du site internet www.pays-de-saintbrieuc.org.

En décembre 2023, on totalisait environ 360 abonnés à la newsletter du SCOT.

Ajoutons que chaque newsletter a été adressée, par ailleurs, à près de 2 400 contacts du Syndicat Mixte (conseillers municipaux, partenaires...).

Au total, ce sont 23 newsletters qui ont été diffusées.



- **Des informations sur l'avancée de la démarche diffusées via les outils d'information communaux et intercommunaux, et la presse locale**

Se référer au détail présenté par grande phase, et au contenu présenté en annexe

- **Les réunions publiques**

Se référer au détail présenté par grande phase

Cinq sessions de réunions publiques (7 réunions au total) ont été organisées pour échanger avec la population à chaque grande étape de la démarche : au lancement, en phase « Diagnostic », en phase « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (PADD), en phase « Document d'Objectifs et d'Orientation » (DOO) et enfin en fin de démarche sur le bilan de la concertation. Les réunions publiques se sont déroulées dans diverses communes du périmètre du SCoT afin de préserver un certain équilibre territorial pour cette démarche de concertation. L'accessibilité à l'information et à la participation citoyenne a en effet été un enjeu majeur tout au long du projet. Chaque support diffusé lors de ces réunions ainsi que chaque compte-rendu des échanges ont été publiés sur le site internet du Syndicat Mixte.

- **La mise à disposition des communes et des EPCI des services du Syndicat Mixte tout au long de la procédure d'élaboration pour présenter le SCoT**

Cela s'est notamment traduit par :

- Une présentation de la démarche SCOT lors de la Commission urbanisme et économie de Lamballe Terre et Mer le 13 janvier 2020
- Une présentation de la démarche SCOT lors d'une conférence des maires de Lamballe Terre et Mer le 06 octobre 2020
- Une présentation de la démarche SCOT au conseil municipal de Saint-Alban le 15 novembre 2021 et à celui d'Andel le 22 juin 2022

- **La publication de tableaux de bord de suivi et d'observation territoriale**

Tout au long des travaux d'élaboration du SCOT, le Syndicat Mixte a mis à disposition des élus locaux et des services des collectivités des indicateurs de suivi territoriaux : données Trame verte et bleue, indice de centralité, données d'occupation des sols OCS... Ces données ont nourri les réflexions du SCOT mais également celles engagées par les communes et EPCI sur leurs documents d'urbanisme.

Des tableaux de bord de suivi et d'observation territoriale ont, par ailleurs, été réalisés pour permettre aux élus, aux services et acteurs locaux d'être informés des indicateurs clés du territoire notamment via l'analyse des résultats de l'application du SCOT 2015 (approuvé le 28 mai 2021 par le comité syndical) et l'Occupation du Sol (OCS).



Captures d'écran du site internet du syndicat mixte dédiée à l'occupation des sols (état initial 2015, évolution 2012-2015...)

- **Les lettres du SCOT**

Tirées en 2 000 exemplaires, les 4 lettres du SCOT ont été distribuées lors des temps de concertation et sont également disponibles en téléchargement sur le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc (www.pays-de-saintbrieuc.org). Par ailleurs, des versions « papier » ont été envoyées aux communes pour mise à disposition des habitants, et aux conseillers municipaux et aux EPCI. Ces lettres d'informations ont également été envoyées par mail, au format numérique, aux maires, partenaires, conseillers municipaux, Personnes Publiques Associées, etc.

Partie 5 : Récapitulatif des actions de concertation menées par phase de travaux

Actions de concertation en phase PADD

		2022																	
		janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avril	mai	
Actions menées en direction des élus et des services des collectivités et des acteurs locaux	Ateliers thématiques/réunions d'informations élus, services et partenaires	X	X			XX			X										
	Newsletters								X						X				X
	Lettres d'informations			X															
	Mise à disposition et publication de tableaux de bord de suivi et d'observation territoriale																		
Actions menées en direction de la population	Réunions publiques territorialisées															X			
	Newsletters									X		X			X				X
	Lettres d'informations														X				
Actions menées tout au long de la démarche	Dossier de concertation																		
	Cahier de concertation																		
	Adresse-mail dédiée																		
	Informations via le soutien d'information communales et intercommunales et la presse locale																		
	Informations via le site internet du Syndicat Mixte et les réseaux sociaux																		

Partie 6 : Synthèse thématique des remarques recueillies dans le cadre des actions de concertation, au regard du projet de SCoT

Les principales remarques et productions recueillies au cours de la concertation préalable peuvent être synthétisées selon différentes thématiques. Les réponses apportées par le SCoT sont précisées à la suite.

• Remarques liées à la sobriété foncière

Lors des rencontres qui ont jalonné la démarche d'élaboration du SCOT, la sobriété foncière, au cœur des travaux, a suscité de nombreuses interrogations :

- **La question du nouveau modèle d'aménagement à imaginer** : quelles traductions concrètes sur le territoire (la fin de la maison individuelle ? quelles formes urbaines mobiliser pour densifier ?), conciliation des grands projets routiers/logistiques avec la sobriété foncière, conciliation avec le développement des équipements de production d'énergies renouvelables.
- **La question de l'acceptabilité sociale du nouveau modèle** : réduction des surfaces des espaces privés, densification = promiscuité ?
- **Les risques induits** : raréfaction du foncier constructible, augmentation des coûts de l'immobilier, difficulté à mettre sur le marché une offre de logements suffisante (logements sociaux par exemple) par rapport à la demande, ségrégation spatiale, perte de la constructibilité de parcelles jusqu'alors constructibles, équité des droits à construire entre les territoires notamment entre ceux qui ont beaucoup construit au cours de ces 10 dernières années et ceux qui ont été plus « sobres »
- **La mise en œuvre de ce modèle** : quelle répartition territoriale des surfaces à urbaniser en extension ?, comment mobiliser les dents creuses et les friches ?

Partout sur le territoire national, les SCOT doivent traduire, en cohérence avec les SRADDET (Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires), les objectifs de sobriété foncière fixés par la loi Climat et Résilience, à savoir l'atteinte du Zéro artificialisation Nette (ZAN) des sols à horizon 2050 avec un 1^{er} objectif intermédiaire de réduction de la moitié de la consommation d'espaces ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) dans les 10 prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

La transition vers un modèle de développement sobre en foncier constitue le fil conducteur du projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc. Pour mettre le territoire sur la trajectoire « Objectif ZAN » à l'horizon 2050, le projet de SCOT fixe, par type de d'usages (résidentiel, économique, équipements et services), et par territoire (sous-bassins de vie), des objectifs de consommation foncière maximale pour les périodes 2021-2031 et 2031-2041, mais également des mesures d'accompagnement « qualitatives » de cette sobriété. En matière d'habitat, le projet de SCOT donne ainsi la priorité au renouvellement

urbain au sein de l'enveloppe urbaine (refaire la ville sur la ville en mobilisant les différents potentiels, plutôt que de consommer des espaces naturels, agricoles et forestiers), à la requalification des espaces publics et au développement de nouvelles formes urbaines alliant qualité et intimité des espaces privés, qualité des espaces partagés, mixité sociale et générationnelle, sobriété énergétique.

L'enquête en ligne, lancée auprès de la population, en phase diagnostique, a confirmé l'attachement des français à la maison individuelle : 87 % des sondés présentent le logement individuel comme l'habitat idéal (82 % le souhaitent dans ou à proximité d'un centre-bourg/centre-ville, à moins de 5 mn à pied des commerces et des services). L'enjeu est de promouvoir de nouvelles formes urbaines qui pourront jouer sur plusieurs paramètres pour modifier la perception de la densité :

- Architecture et organisation de l'espace :
 - Qualité de l'habitat : forme, volume, hauteur des bâtiments...
 - Qualité des espaces extérieurs et partagés
- Présence de services et commerces
- Mixité sociale et générationnelle

Il reviendra aux PLU-PLUi d'identifier les potentiels de renouvellement urbain.

Les mesures prises pour mettre en oeuvre la sobriété foncière auront nécessairement des effets sur le marché immobilier : la ressource en foncier constructible devrait mécaniquement se raréfier et son coût, par effet du marché, augmenter, et certaines parcelles autrefois constructibles ne le seront plus. Le SCOT n'a pas de levier pour agir directement sur ce marché.

Outre la recherche de sobriété, la stratégie retenue par le projet de SCOT vise un développement résidentiel et économique moins dépendant de la voiture individuelle.

• Remarques liées à la proximité

Lors des différentes rencontres, les participants ont fait part de leurs attentes en matière de proximité aux commerces et aux services, notamment de santé, à l'échelle du vaste périmètre du SCoT. L'amélioration des mobilités est également évoquée par les associations consultées comme levier pour une meilleure proximité.

Afin de maintenir la vitalité des centres-villes et centre-bourgs, et un service de proximité au plus près de l'habitant, la stratégie du projet de SCOT repose sur le confortement du commerce, des services et des logements, en priorité, en centralité. En matière d'implantation commerciale, le projet de SCOT identifie également des Secteurs d'Implantation Périphériques qui constituent, à côté des centralités, les seuls espaces pouvant accueillir des commerces dont le fonctionnement et la dimension peuvent être incompatibles avec les centralités.

La stratégie résidentielle du SCOT, qui donne la priorité au renouvellement urbain, accompagne cet objectif de confortement du commerce en centralités.

L'offre de mobilités est également un levier pour aller vers un territoire de proximité. *Se reporter au chapitre consacré à la mobilité et à l'accessibilité.*

Par ailleurs, le projet de SCOT privilégie la présence de plusieurs fonctions au sein des centralités (commerces, services, habitat, etc.) en prévoyant notamment l'implantation des professions médicales, paramédicales et de santé, prioritairement au sein des périmètres de centralité. L'implantation de professions médicales et paramédicales doit être évitée dans les Secteurs d'Implantations Périphériques (SIP), dans les secteurs de flux et dans les parcs d'activités économiques.

• Remarques liées au développement économique

La concertation a permis de faire émerger, outre la volonté de voir s'implanter et de développer les commerces de proximité dans les centres-bourgs et centres-villes au profit de leur vitalité, des interrogations sur les possibilités laissées au développement des parcs d'activités. Par ailleurs, des participants ont souligné l'importance de créer du logement à proximité des zones d'emploi.

Le projet de SCOT donne la priorité au développement des fonctions économiques dans les centralités par l'accueil des commerces, des services et de nouveaux modes de travailler (espaces de co-working). Concernant les possibilités de développement des parcs d'activités, l'objectif fixé par le SCOT est de donner la priorité au renouvellement urbain des parcs d'activités existants en lien avec les objectifs de réduction de la consommation et de l'artificialisation foncière. Le SCOT fixe, pour ce faire, des objectifs maximums de programmation des besoins en extension, par période (2021-2031 et 2031-2041), par EPCI pour :

- Les parcs d'activités économiques structurants majeurs
- Les parcs d'activités économiques structurants identifiés par chaque agglomération
- Les zones d'activités de proximité

Afin d'améliorer la desserte des zones d'activités, et leur connexion avec les zones résidentielles, le SCOT demande que la desserte des zones économiques par des modes doux soit renforcée par la création d'itinéraires cyclables sécurisés (depuis les agglomérations des pôles et des gares TER, dans un rayon de 5 km autour de ces zones d'activités), ainsi que par la création d'itinéraires piétons sécurisés (depuis les agglomérations des pôles et les arrêts de transports en commun dans un rayon de 1 km autour des zones).

• Remarques liées à l'agriculture

Il ressort de la démarche de concertation des attentes en matière de développement d'une agriculture de proximité. La concertation met également en exergue la volonté de préserver une agriculture diversifiée. Certains demandent également si le SCOT pourrait réserver des espaces agricoles autour des centres-bourgs/centres-villes afin que les habitants puissent manger local. Enfin, l'impact environnemental de l'agriculture a également suscité des débats.

L'agriculture occupe une place importante sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc, puisque plus de 69% de sa surface est occupée par les terres agricoles. Les espaces agricoles présentent autant des enjeux écologiques qu'économiques qu'il s'agit de préserver afin de conserver l'identité du Pays. L'objectif est le maintien d'une agriculture de polyculture-élevage qui marque le territoire et qui est une réponse importante aux enjeux écologiques. Sur l'espace littoral et en périphérie des pôles urbains notamment, l'agriculture locale est soumise à une forte pression.

Le projet de SCOT prévoit de valoriser les zones de contact des espaces agricoles avec les espaces urbains, en favorisant notamment l'aménagement d'espaces d'agriculture de proximité, vivrière et récréative (jardins ouvriers, jardins potagers, maraîchage, vergers...). Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie territoriale de renouvellement urbain, le DOO prévoit de favoriser de nouvelles formes urbaines, et notamment la création d'espaces de proximité qui valorisent la nature en ville et les usages, et en particulier des jardins nourriciers.

En tant que document d'urbanisme, le SCOT n'est pas habilité à agir sur les modes de production agricole.

- **Remarques liées à la mobilité et à l'accessibilité**

La concertation a permis de faire émerger des attentes en matière de réduction de la part modale de la voiture au profit notamment du développement de l'intermodalité, d'une offre de transports collectifs plus adaptée et performante (fréquence, desserte...), et du développement et de la sécurisation des modes de transports doux (piéton, vélo...). Par ailleurs, des interrogations sur l'axe de contournement sud de Saint-Brieuc et la voie de contournement de Lamballe ont également été exprimées. L'impact environnemental des mobilités est également questionné. Enfin, la question de l'accessibilité numérique a également été abordée.

Le développement d'une structure urbaine qui réduit les distances, les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre (GES) doit favoriser une meilleure coordination entre l'urbanisation et l'offre de transports. Le projet de SCOT se fixe comme objectif de favoriser prioritairement le renforcement des pôles en matière d'habitat et de services, et d'organiser le territoire autour de «territoires de proximité», selon un rayon de 5 minutes autour des centralités et du quart d'heure pour les pôles les plus structurants.

Dans cette perspective, le projet de SCOT fixe notamment comme objectifs de valoriser les pôles gare qui offrent des potentiels de renouvellement urbain importants, de coordonner l'urbanisation avec les transports urbains et interurbains, d'aménager des aires de co-voiturage, de développer le transport à la demande et de favoriser les déplacements par les mobilités douces.

Le projet de SCOT demande que, dans le cadre des projets de requalification et d'aménagement des espaces publics, les itinéraires cyclables entre les bourgs et les pôles, et au sein des centralités, soient programmés. De manière plus générale, le projet de DOO demande que la desserte des centres-villes, des centres-bourgs, des zones résidentielles, des secteurs commerciaux et des parcs d'activités soit facilitée pour les piétons et les cyclistes.

Les projets de contournement Sud de Saint-Brieuc et Est de Lamballe sont en cours de réflexion. Ils devront respecter les objectifs de sobriété foncière fixés par le SCOT.

Concernant l'accessibilité numérique, le projet de SCOT encourage les nouveaux modes de travailler. Ainsi les documents d'urbanisme doivent favoriser l'implantation de pépinières ou villages d'entreprises, et d'autres d'espaces de travail contribuant à l'animation urbaine (co-working, économie

sociale et solidaire) dans les centralités et dans les secteurs stratégiques, en terme d'accessibilité multimodale et de desserte numérique.

- **Remarques liées à la ressource en eau**

Il ressort de la démarche de concertation certaines interrogations et préoccupations par rapport à la ressource en eau, en particulier d'un point de vue qualitatif en lien notamment avec l'impact des activités agricoles (algues vertes). Certains ont également exprimé des attentes en matière de désimperméabilisation.

Le territoire du SCOT est fortement marqué par la présence de l'eau. Les activités économiques de production et l'accueil de population dépendent de cette ressource naturelle tout en l'impactant. Dans le contexte actuel du changement climatique, sa protection est plus que jamais primordiale pour la pérennité des milieux et pour les besoins de la population et des activités. Le projet de SCOT fixe comme conditions au développement de l'urbanisation la capacité épuratoire des systèmes d'assainissement qui doivent être dimensionnés à la hauteur des nouveaux besoins, et la capacité des milieux récepteurs. En matière de disponibilité de la ressource en eau potable, et dans l'objectif d'une gestion maîtrisée de la ressource, il demande que les documents d'urbanisme s'appuient sur les résultats des études Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC) actuellement en cours, pour vérifier que les prélèvements actuels et futurs sont compatibles avec le bon fonctionnement des milieux, sur le long terme et dans le contexte du changement climatique.

Afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales sur site et d'éviter des phénomènes de ruissellement importants, les projets d'aménagement doivent prévoir une gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle.

Sur la question des algues vertes, il est important de rappeler que SCOT n'est pas habilité à agir sur les modes de production agricole.

- **Remarques liées au tourisme**

Il ressort de la démarche de concertation de nombreuses interrogations par rapport à la concurrence que l'hébergement touristique temporaire et les résidences secondaires exercent vis-à-vis des besoins exprimés en résidences principales

Concernant le développement des résidences secondaires et de la location saisonnière, il existe une forte attente de la population et des élus du territoire sur le sujet, au regard de l'effet particulièrement déstabilisant de ce type d'hébergement sur la production et sur la disponibilité en résidences principales. Il existe peu de leviers d'action pour les documents d'urbanisme. Le projet de SCOT demande aux collectivités de mobiliser les outils existants et futurs, notamment au travers de la politique de l'habitat.

• Remarques liées à la Loi littoral

La concertation a permis de faire émerger des interrogations quant à l'application de la loi Littoral et à son impact sur la constructibilité des terrains.

Interface entre la terre et le milieu marin, le littoral du Pays de Saint-Brieuc joue un rôle écologique majeur. Il subit, compte tenu de son attractivité vis-à-vis des populations, résidentes ou touristiques, des pressions foncières et urbanistiques importantes. Il s'agit ainsi de poser les conditions à respecter pour que les équilibres soient maintenus sur les communes littorales.

Le Pays de Saint-Brieuc compte 13 communes dites « littorales » : Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Binic-Etables-sur-mer, Pordic, Plérin, Saint-Brieuc, Languieux, Yffiniac, Hillion, Lamballe-Armor (avec les communes historiques de Morieux et Planguenoual), Pléneuf-Val-André, Erquy et Plurien. Elles sont soumises aux dispositions de la loi Littoral.

Dans les communes littorales, le projet de SCOT prévoit que les projets de développement urbain privilégient par ordre de préférence :

- une densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante (agglomérations, villages, secteurs déjà urbanisés-SDU (hors EPR), identifiés par le SCOT),
- les extensions de l'urbanisation en continuité des agglomérations,
- les extensions de l'urbanisation en continuité des villages,

Afin d'encadrer l'extension de l'urbanisation dans les communes soumises à la Loi Littoral, le projet de SCOT définit les critères d'identification des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés (SDU) et les identifie. Les documents d'urbanisme locaux préciseront leurs contours.

• Remarques liées à la démarche d'élaboration

Le SCOT étant un document souvent méconnu du grand public, les rencontres de concertation ont permis aux participants de poser leurs questions et d'exprimer leurs remarques en lien avec son élaboration : Quelle est l'utilité d'un SCOT ? Les territoires voisins sont-ils impliqués ? Quand sera applicable ce SCOT ? pour certains, il est urgent de le mettre en application. Quel bilan pour le SCOT précédent ? Quelle concertation ? Quelle traduction dans les PLU/PLUi ? Par ailleurs, il a été reproché l'utilisation d'acronymes qui ne favorise pas la compréhension de la démarche et du document. Il a été noté l'importance de bien communiquer sur le nouveau modèle de développement proposé par le nouveau SCOT pour s'assurer qu'il est compris par tous. Il a été proposé que des démarches de concertation vers le citoyen soient engagées localement, pour chaque nouveau projet urbain.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document stratégique qui fixe le cap de l'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années. Elaboré à l'échelle des 70 communes qui composent les agglomérations de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer, le SCoT doit :

- Définir les grandes orientations et les objectifs en matière de développement économique, de déplacements, de logements, de préservation des espaces agricoles et naturels... Des thématiques qui touchent au quotidien de chaque habitant.
- Permettre la mise en cohérence des politiques publiques définies à différentes échelles (nationale, régionale ...).
- Servir de cadre aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui devront traduire concrètement les orientations et objectifs du SCoT en réglementant les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

Tout au long de la démarche du SCoT, le processus de communication et de concertation a eu pour but d'informer, d'écouter, recueillir et analyser les besoins, remarques, questions des participants afin d'alimenter la réflexion globale du SCoT. Le présent bilan a pour but de rendre compte de cette démarche.

En parallèle des travaux internes du SCOT, des réunions « Interscot » sont organisées afin de partager les réflexions et les expériences entre territoires. Plus localement, les structures porteuses de SCOT limitrophes, en tant que Personnes Publiques Associées, sont amenées à rendre un avis sur le SCOT du Pays de Saint-Brieuc, tout comme le Syndicat Mixte sur les leurs. Ces avis sont versés aux dossiers d'enquête publique. Ces rencontres avec les territoires voisins sont importantes car les objectifs de réduction de la consommation d'espace imposés par la loi Climat et Résilience concernent l'ensemble des collectivités du territoire national.

En matière d'évaluation du précédent SCoT, les élus du Pays de Saint-Brieuc ont lancé, dès sa mise en œuvre en 2015, une démarche d'évaluation du SCOT. Le Comité de suivi et d'évaluation, mis en place par le Syndicat Mixte, a validé une trentaine d'indicateurs de suivi. Ces données ont été traitées dans plusieurs tableaux de bord. Conformément au Code de l'Urbanisme, l'évaluation du SCOT 2015 a été validée par le Comité Syndical en mai 2021. Cette évaluation a permis de prendre connaissance des résultats de l'application du SCOT en vigueur et de nourrir les réflexions relatives à l'élaboration du futur SCOT.

Concernant la prise en compte du SCoT par les PLU/PLUi, le délai réglementaire de mise en compatibilité des documents d'urbanisme est de 3 ans, à compter de son entrée en vigueur. Ajoutons que la loi Climat et Résilience, modifiée par la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols du 20 juillet 2023, exige que les PLU et PLUi intègrent les objectifs de sobriété d'ici à février 2028.

Il reviendra ainsi aux PLU-PLUi de traduire les prescriptions du SCOT, selon un rapport de compatibilité. La loi prévoit que le Syndicat Mixte, en tant que structure porteuse du SCOT, rende un avis sur tous les projets d'élaboration, de révision et de modification des PLU-PLUi (avis rendu en tant que Personne Publique Associée). En amont, l'équipe technique du SCOT est associée aux procédures. Concrètement, elle joue un rôle de conseil en phase de lancement de la procédure mais aussi pendant la rédaction du projet (présence aux réunions des PPA, rencontre/échange intermédiaire si besoin....). Les observations du Syndicat Mixte sont versées au dossier d'enquête publique.

Compte tenu de la technicité du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), et de l'enjeu de sa transcription dans les PLU-PLUi, le Syndicat Mixte prévoit de réaliser un guide de mise en œuvre du SCOT, à l'attention des élus et des services des collectivités.

Lors des échanges en réunion publique, certains participants ont noté que de nombreux acronymes étaient utilisés, qui ne favorisent pas la compréhension du dossier. Il existe effectivement un jargon (renouvellement urbain, artificialisation, renaturation...) et de nombreux acronymes (PLU-PLUI, PLH, PADD, DOO, ENAF...). Un effort de compréhension a été réalisé dans chaque support d'information et de communication pour rendre ces notions compréhensibles.

- **Remarques liées aux énergies**

La concertation a permis de faire émerger des interrogations quant à la localisation et à la production d'énergies renouvelables au sein du Pays, notamment pour les énergies éoliennes et solaires. Certains expriment également des attentes en matière d'urbanisme bioclimatique en faveur de la sobriété énergétique.

Le projet de SCoT identifie des secteurs d'exclusion pour le développement des énergies renouvelables et notamment le développement de l'éolien terrestre et du photovoltaïque, en cohérence avec les enjeux écologiques. Il propose ainsi que les installations photovoltaïques et éoliennes terrestres soient interdites dans les espaces composant la trame verte et bleue du SCoT (réservoirs de biodiversité, les espaces de perméabilité, trame aquatique et humide).

Le projet de SCOT identifie comme espaces prioritaires, pour le développement des installations de production d'énergie photovoltaïque, les espaces déjà artificialisés (sites industriels en activité ou non, zones d'activités, parkings, toitures, carrières, friches industrielles, anciennes décharges avérées...) que les documents d'urbanisme auront à préciser. Leur implantation doit prendre en compte les enjeux liés au patrimoine naturel et ne doit pas grever une valorisation pour le développement économique ou pour l'habitat dans les secteurs urbains ou à urbaniser dont la vocation principale n'est pas la production d'énergie. En dehors des espaces déjà artificialisés, le projet de SCOT fixe des conditions pour l'implantation des installations de production d'énergie photovoltaïque. Celles-ci ne doivent pas réduire significativement la production agricole sur les terrains concernés, ne pas entraîner de consommation d'espace ou d'artificialisation des sols, et être réversibles afin que les sites d'implantation puissent retrouver à terme leur fonction agricole et naturelle.

Sur les Secteurs d'Implantation Préférentiels du commerce (SIP), le projet de SCOT demande que tout nouveau projet d'implantation commerciale prenne en compte la problématique énergétique en prévoyant des dispositifs d'économie d'énergie et de productions d'énergies renouvelables.

Dans les parcs d'activités économiques, le projet de SCOT demande que toute opération d'aménagement et de construction intègre la production d'énergies renouvelables (solaire sur toiture et parkings par exemple).

Ajoutons que des précisions sur les modalités de mise en œuvre des Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER), issues de la loi « Accélération de la Production d'Energies Renouvelables » publiée le 10 mars 2023, sont attendues dans les prochains mois.

Concernant l'urbanisme bioclimatique, le projet de SCOT indique que les nouvelles formes urbaines à favoriser doivent notamment prendre en compte la sobriété énergétique et l'urbanisme bioclimatique. Par ailleurs, le SCOT demande à ce que tout nouveau projet d'implantation commerciale en Secteur

d'Implantation Périphérique prenne en compte la problématique énergétique en prévoyant des dispositifs d'économie d'énergies et de productions d'énergies renouvelables, en particulier en intégrant les besoins bioclimatiques des bâtiments.

- **Remarques liées aux patrimoines naturels**

La concertation a permis de faire émerger des attentes en matière de préservation de la nature et de la biodiversité, notamment en ville.

Le territoire du SCOT du Pays de Saint-Brieuc dispose d'un réseau écologique important et diversifié reposant notamment sur un réseau hydrographique dense. Cette richesse écologique est traduite dans l'outil que constitue la trame verte et bleue (TVB), permettant d'avoir une connaissance fine des réseaux de biodiversité du territoire. Le projet de SCOT demande aux documents d'urbanisme de protéger toutes les composantes de cette TVB et de les compléter : les réservoirs de biodiversité, les secteurs de perméabilité écologique, la trame aquatique et humide, et les continuités écologiques fragmentées ou sous-pression. Les projets d'aménagement devront être pensés en fonction de ce réseau identifié, dans l'objectif d'un moindre impact. Ils devront s'appuyer sur la TVB pour développer la nature en ville, favoriser la réintroduction d'espaces de biodiversité et créer des îlots de fraîcheur, et favoriser leur mise en réseau à l'intérieur des tissus urbains.

- **Remarques liées à la pollution lumineuse**

La concertation a permis de faire émerger des attentes pour la réduction de la pollution lumineuse.

Afin de préserver la biodiversité nocturne, le SCOT demande aux documents d'urbanisme locaux d'identifier les trames « noires » et de mettre en place des mesures de limitation de l'éclairage des espaces extérieurs, notamment dans les zones agglomérées (espaces urbains, zones commerciales, parcs d'activités...).

- **Remarques liées aux déchets**

La concertation a permis de faire émerger des attentes par rapport à la gestion et la valorisation des déchets, notamment en prenant en compte l'augmentation du nombre de résidents en période estivale, mais également par rapport au réemploi des matériaux dans une logique d'économie circulaire.

En la matière, il est important de noter que le SCOT n'est pas un outil de planification des installations de gestion et de traitement des déchets.

Le projet de SCOT fixe comme priorité le réemploi des matériaux d'aménagement et de construction sur site pour tout projet d'aménagement et de construction.

Bilan de la concertation

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du SCoT, depuis la délibération du Comité syndical datée du 21 décembre 2018 lançant la procédure jusqu'aux délibérations qui arrêteront, d'une part, le projet de SCOT, et d'autre part, le bilan de la concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont été conformes aux modalités prescrites dans la délibération du 21 décembre 2018.

L'implication des différentes parties prenantes à travers les différentes actions de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les questionnements et avis exprimés mettent en exergue la réelle volonté des différentes parties prenantes de comprendre ce nouveau document et leur souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et d'un développement équilibré du territoire. Ainsi les thématiques de la consommation d'espace, des mobilités et de la proximité ont été des sujets de débat majeurs au fil de la démarche de concertation. Les réflexions en cours ont été portées au débat au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du SCoT.

L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de SCoT a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants, associations, acteurs locaux et en co-construction avec les communes membres.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de SCoT.

Annexes

- **Les lettres d'information**
- **Les actualités publiées sur le site internet**
- **Les newsletters**
- **Les publications sur le compte Twitter du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc hors exposition itinérante et réunions publiques**
- **Les tableaux de bords publiés sur le site internet**
- **L'enquête en ligne auprès de la population sur les modes de vie :**
 - Les résultats de l'enquête
 - Les publications sur le compte Twitter du Syndicat Mixte
- **L'exposition itinérante :**
 - Les affiches de l'exposition itinérante
 - Les publications de l'annonce de l'exposition itinérante sur les sites internet des communes et des intercommunalités
 - Les articles parus dans la presse
 - Les publications sur le compte Twitter du Syndicat Mixte
 - Les photographies de l'exposition dans différents lieux d'accueil
- **Les réunions publiques :**
 - Les affiches des réunions publiques
 - Les invitations aux réunions publiques transmises aux contacts du Syndicat Mixte
 - Les articles parus dans la presse
 - Les publications sur les supports de communication des communes et intercommunalités (sites internet, réseaux sociaux, bulletins...)
 - Les publications sur les comptes Twitter et LinkedIn du Syndicat Mixte
- **Les photographies d'un exemplaire du dossier et du registre de concertation**
- **Articles de presse abordant d'autres sujets que l'exposition itinérante et les réunions publiques**
- **La rétrospective sur la démarche de concertation**